
PROJET DE FUSION

FUSION – ABSORPTION

De la Société

AVENAO INDUSTRIE

Par la Société

AVENAO SOLUTIONS 3D

Le 19 Avril 2022

LES SOUSSIGNEES :

1. La société AVENAO SOLUTIONS 3D

Société par actions simplifiée au capital de 20 780 €

Siège social : Zone Artisanale de l'Observatoire – 41 Avenue des 3 Peuples – 78180
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
443 618 855 RCS VERSAILLES

Représentée par PRODWAYS GROUP, son Président, elle-même représentée par Michael OHANA, dûment habilité.

ci-après désignée « **AVENAO SOLUTIONS 3D** » ou la « **Société Absorbante** »

Et :

2. La société AVENAO INDUSTRIE

Société par actions simplifiée au capital de 20 000 €

Siège social : Zone Artisanale de l'Observatoire – 41 Avenue des 3 Peuples – 78180
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
811 792 571 RCS VERSAILLES

Représentée par AVENAO SOLUTIONS 3D, son Président, elle-même représentée par PRODWAYS GROUP, son Président, elle-même représentée par Michael OHANA, dûment habilité.

ci-après désignée « **AVENAO INDUSTRIE** » ou la « **Société Absorbée** »

AVENAO SOLUTIONS 3D et AVENAO INDUSTRIE étant ci-après dénommées collectivement les « **Parties** » et, individuellement, une « **Partie** ».

Ont établi comme suit le projet de fusion aux termes duquel la Société Absorbée, AVENAO INDUSTRIE, détenue à 100% par la Société Absorbante, doit transmettre son patrimoine à la Société Absorbante, AVENAO SOLUTIONS 3D.

ARTICLE 1 : CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES ET LIENS JURIDIQUES EXISTANT ENTRE ELLES

1.1. Caractéristiques de la Société Absorbante

La Société Absorbante est immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le numéro 443 618 855 pour une durée expirant le 14 octobre 2101.

Elle est sous forme de société par actions simplifiée.

Son siège social et établissement principal est Zone Artisanale de l'Observatoire - 41 Avenue des 3 Peuples - 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

La Société Absorbante a pour objet, en France et à l'étranger (à la suite de la modification de l'objet social intervenue par décision de l'associé unique de la Société Absorbante) :

- La représentation, l'achat, la vente, la distribution, l'importation, l'exportation, la location, l'achat, la vente, l'intégration de toutes solutions informatiques et de solutions CAO, SGDT calculs et PLM en particulier,
- L'élaboration, la mise en place, la formation, l'assistance technique, le développement spécifique, le conseil, la maintenance, la délégation de personnel, la conception de projets, l'organisation de conférences, de stages de recyclages ou autres, de bilans, d'ateliers, d'animations de groupes, de tous établissements commerciaux, industriels ou autres se rattachant directement ou indirectement aux activités spécifiées,
- Portails Internet, E-commerce, supports communication et publicité,
- La publication et l'édition d'ouvrages spécialisés,
- La conception, l'édition de CD-ROM, achats et ventes en ligne,
- La conception et la fabrication pour son compte, ou pour celui d'une autre société, de tous produits industriels,
- L'activité de conseils pour les affaires, la gestion et assistance opérationnelle aux entreprises, notamment en matière commerciale, technique, administrative, ressources humaines, de recherche, de sécurité et de qualité.

Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

La participation, directe ou indirecte, de la Société à toutes activités ou opérations Industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Son capital social s'élève actuellement 20 780 Euros. Il est divisé en 2 078 actions ordinaires de 10,00 € de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées, toutes de même catégorie.

Les actions de la Société Absorbante ne sont pas nanties.

Hormis les actions ordinaires composant son capital, la Société Absorbante n'a émis à ce jour aucune autre valeur mobilière donnant accès au capital, ni consenti aucune option de souscription ou d'achat d'actions ni attribué aucune action gratuite dans les conditions prévues par l'article L.225-197-1 du Code de commerce.

La Société Absorbante n'a pas à ce jour d'emprunt obligataire à sa charge.

La Société Absorbante est administrée par (i) un Président, la société PRODWAYS GROUP, représentée par Michael OHANA, et (ii) par un Directeur Général, Monsieur Stéphane Maréchal.

Le Commissaire aux comptes titulaire de la Société Absorbante est PricewaterhouseCoopers audit.

La Société Absorbante clôture son exercice le 31 décembre.

La Société Absorbante est soumise à l'impôt sur les sociétés.

La Société Absorbante est dotée d'un Comité Social et Economique qui a émis un avis favorable à la présente opération le 21 mars 2023.

1.2. Caractéristiques de la Société Absorbée

La Société Absorbée est immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le numéro 811 792 571 pour une durée expirant le 4 juin 2114.

Elle est sous forme de société par actions simplifiée.

Son siège social et établissement principal est Zone Artisanale de l'Observatoire - 41 Avenue des 3 Peuples - 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX. Elle n'exploite aucun établissement secondaire.

La Société Absorbée a pour objet, en France et à l'étranger :

- Cabinet de conseils, Ingénierie notamment en information et documentation, de veille économique, d'études informatiques, techniques, économiques et d'organisation ;
- Conseils pour les affaires, la gestion et assistance opérationnelle aux entreprises, notamment dans la recherche, la sélection, l'orientation, le recrutement de tout personnel ;
- Prestation de service et travaux à façon informatique, administratif, management, coaching, infogérance-outsourcing et nouvelles technologies, tant en ce qui concerne les matériels que les logiciels ;
- L'élaboration, la mise en place, la formation, l'assistance technique, le développement spécifique, le conseil, la maintenance, la délégation de personnel, la conception de projets, l'organisation de conférences, de stages de recyclages, de séminaires de motivation, de bilans, d'ateliers, d'animations de groupes, de tous établissements commerciaux, industriels ou autres se rattachant directement ou indirectement aux activités spécifiées ;

- L'étude, l'analyse, l'expertise, la recherche, la création, la production, l'achat et la vente, la valorisation, l'exportation et l'importation, la mise à disposition ou la prise en location, la représentation, la concession, le courtage, la commission, la consignment ou la licence, l'intégration de toutes solutions informatiques ;
- Prestation de service dans le domaine informatique en général, activités d'étude et de conseils en matière de systèmes ou de configurations informatiques, tant en ce qui concerne les matériels que les logiciels ;
- portails Internet, E-commerce, supports communication et publicité ;
- La publication et l'édition d'ouvrages spécialisés ;
- La représentation, l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la production, la distribution, le courtage de tous matériels se rattachant directement ou indirectement aux activités précitées ;
- toute prise de participation et d'intérêts dans toutes personnes morales françaises ou étrangères ;

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Son capital social s'élève actuellement 20 000 Euros. Il est divisé en 2 000 actions ordinaires de 10 € de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées, toutes de même catégorie, et détenues en totalité par la Société Absorbante.

Les actions de la Société Absorbée ne sont pas nanties.

Hormis les actions ordinaires composant son capital, la Société Absorbée n'a émis à ce jour aucune autre valeur mobilière donnant accès au capital, ni consenti aucune option de souscription ou d'achat d'actions ni attribué aucune action gratuite dans les conditions prévues par l'article L.225-197-1 du Code de commerce.

La Société Absorbée n'a pas à ce jour d'emprunt obligataire à sa charge.

La Société Absorbée est administrée par (i) un Président, la société AVENAO SOLUTIONS 3D, représentée par son Président, la société PRODWAYS GROUP, elle-même représentée par Michael OHANA, et (ii) par un Directeur Général, Monsieur Stéphane Maréchal.

Le Commissaire aux comptes titulaire de la Société Absorbée est PricewaterhouseCoopers audit.

La Société Absorbée clôture son exercice le 31 décembre.

La Société Absorbée est soumise à l'impôt sur les sociétés.

La Société Absorbée est dotée d'un Comité Social et Economique qui a émis un avis favorable à la présente opération le 21 mars 2023.

1.3. Liens entre la Société Absorbante et la Société Absorbée

1.3.1. Liens de capital entre les Parties

La Société Absorbante détient, à ce jour, la totalité des actions représentant la totalité du capital de la Société Absorbée.

Elle s'engage à maintenir cette détention en permanence jusqu'à la réalisation définitive de la fusion.

La Société Absorbée ne détient aucune participation dans le capital de la Société Absorbante.

1.3.2. Dirigeant(s) commun(s)

Michael OHANA est représentant légal de la société PRODWAYS GROUP, laquelle société PRODWAYS GROUP est Président de la Société Absorbante, laquelle Société Absorbante est elle-même Président de la Société Absorbée.

Monsieur Stéphane Maréchal est Directeur Général de la Société Absorbante et Directeur Général de la Société Absorbée.

ARTICLE 2 : MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

La réorganisation envisagée par voie de fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante a pour objectif principalement de permettre une simplification de l'organisation pour une plus grande efficacité administrative et pour une harmonisation du statut social de tous les salariés évoluant dans des secteurs d'activité connexes et complémentaires.

Cette opération de restructuration permettra également de présenter une image cohérente tant à l'égard de la clientèle qu'à l'égard des salariés des sociétés participant à la présente opération.

Il est précisé que les Sociétés Absorbante et Absorbée exercent des activités connexes et complémentaires.

Il semble, en conséquence, inutile de conserver au sein du groupe des filiales opérationnelles ayant des activités connexes et complémentaires, ceci permettant notamment une meilleure lisibilité de l'organigramme.

Au regard notamment des tailles respectives d'entreprises, de l'effectif salarié, d'importance du patrimoine et de l'environnement contractuel au sein de la Société Absorbante, il a été décidé que la Société Absorbée AVENAO INDUSTRIE serait absorbée par la Société Absorbante AVENAO SOLUTIONS 3D.

La simplification envisagée répondrait ainsi aux objectifs suivants :

- harmonisation du statut social des salariés évoluant dans des secteurs d'activité connexes et complémentaires,

simplification des flux intra-groupe et rationalisation de la structuration du groupe, permettant de présenter une image cohérente tant à l'égard de la clientèle qu'à l'égard des salariés et une meilleure lisibilité de l'organigramme.

Cette opération permettrait ainsi de simplifier l'organigramme ainsi que les procédures et correspond à l'intérêt social tant de la Société Absorbée que de la Société Absorbante.

ARTICLE 3 : APPORT-FUSION

3.1. Régime juridique de l'opération

L'opération de fusion projetée est soumise au régime juridique des fusions défini par les articles L.236-1 et R.236-1 et suivants du Code de commerce.

Les sociétés participantes étant des sociétés par actions, et la Société Absorbante s'engageant à détenir la totalité des actions de la Société Absorbée en permanence jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, les dispositions de l'article L.236-11 sont spécialement applicables à l'opération, sous réserve du respect de cet engagement.

Il en résulte que l'opération n'entraîne pas d'augmentation de capital de la Société Absorbante.

Au plan comptable, l'opération de fusion est soumise aux articles 710-1 à 780-1 du Plan comptable général intégrant le règlement CRC n° 2004-01 modifié notamment par le règlement n° 2017-01 et par le règlement n° 2019-06 du 8 novembre 2019 de l'Autorité des Normes Comptables.

Au plan fiscal, elle est placée sous le régime défini à l'Article 6.2.

3.2. Fusion

La Société Absorbée apporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière ainsi que sous les conditions décrites ci-après, et notamment sous les conditions suspensives stipulées à l'Article 4 ci-après, à la Société Absorbante qui l'accepte, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs composant son patrimoine à la date de réalisation définitive de la fusion (la « **Date de Réalisation** »), étant précisé que :

les actifs apportés à la Société Absorbante et les passifs pris en charge par elle, décrits et énumérés à l'Article 3.5 ci-après, étaient compris dans le patrimoine de la Société Absorbée à la date du 31 décembre 2022, date de clôture des comptes retenue pour l'établissement de la fusion ; il est précisé que l'énumération de l'Article 3.5 n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, la fusion constituant une transmission universelle des éléments d'actif et de passif composant le patrimoine de la Société Absorbée ;

la fusion prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2023 d'un point de vue comptable et fiscal et, corrélativement, les résultats de toutes opérations actives et passives effectuées par la Société Absorbée à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'à la Date de Réalisation seront exclusivement au profit ou à la charge de la

Société Absorbante et considérées comme accomplies par la Société Absorbante depuis cette date ;

- le patrimoine de la Société Absorbée sera dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouve à la Date de Réalisation.

3.3. Comptes servant de base à la Fusion (Comptes de Référence)

Les termes et conditions du présent traité de fusion (le « *Traité de Fusion* ») ont été établis par les Parties sur la base de leurs comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2022, date de clôture du dernier exercice social de la Société Absorbante et de la Société Absorbée.

Concernant la Société Absorbante :

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la Société Absorbante (les « Comptes de Référence de la Société Absorbante ») seront soumis à l'approbation de l'associé unique préalablement à la réalisation définitive de la fusion.

Les Comptes de Référence de la Société Absorbante (en ce compris le détail des comptes) figurent en **Annexe 3.3.a** du Traité de Fusion.

Concernant la Société Absorbée :

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la Société Absorbée (les « Comptes de Référence de la Société Absorbée ») seront soumis à l'approbation de l'associé unique préalablement à la réalisation définitive de la fusion.

Les Comptes de Référence de la Société Absorbée (en ce compris le détail des comptes) figurent en **Annexe 3.3.b** du Traité de Fusion.

3.4. Mode d'évaluation du patrimoine à transmettre

Au plan comptable, l'opération de fusion est soumise aux articles 710-1 à 780-1 du Plan comptable général intégrant le règlement CRC n° 2004-01 modifié notamment par le règlement n° 2017-01 et par le règlement n° 2019-06 du 8 novembre 2019 de l'Autorité des Normes Comptables.

Au regard de cette réglementation, le projet implique des sociétés sous contrôle commun, la Société Absorbante contrôlant la Société Absorbée.

En conséquence, les actifs et passifs composant le patrimoine de la Société Absorbée seront transmis à la Société Absorbante et donc comptabilisés par elle, selon leurs valeurs comptables.

3.5. Apport de la Société Absorbée

La Société Absorbée transmet à la Société Absorbante, sous les garanties ordinaires de fait et de droit et sous les conditions ci-après stipulées, tous les éléments d'actif et de passif, droits et valeurs, sans exception ni réserve, qui constitueront son patrimoine à la Date de Réalisation de la fusion.

À la date de référence choisie d'un commun accord entre les Sociétés Absorbante et Absorbée pour établir les conditions de l'opération comme il est dit ci-dessus, l'actif et le passif de la Société Absorbée consistent dans les éléments ci-après énumérés. Il est entendu que cette énumération n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la Société Absorbée devant être dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation de l'opération.

3.5.1 Actifs dont la transmission est prévue, tels qu'ils résultent des comptes de la Société Absorbée au 31/12/2022

I. Immobilisations incorporelles	
Le fonds de commerce ainsi que l'activité que la Société Absorbée exploite à son siège social (qui est également son établissement principal), comprenant tous les éléments incorporels et notamment :	
a) la clientèle, le droit de se dire successeur de la Société Absorbée, les archives, les pièces de comptabilité, les registres et en général tous documents quelconques appartenant à la Société Absorbée ;	
b) le bénéfice et la charge de tous contrats, traités, conventions et engagements qui auraient pu être conclus ou pris par la Société Absorbée en vue de lui permettre l'exploitation de son fonds de commerce et d'industrie ainsi que son activité (en ce compris les garanties ou sûretés quelles qu'elles soient reçues ou données dans le cadre de cette activité).	
le tout pour une valeur brute et nette de :	Mémoire
II. Immobilisations corporelles, comprenant :	
Matériel de bureau et informatique, pour une valeur brute de 9.341,00 €, amortis pour 9 054,00 € soit une valeur nette de :	287,00 €
III. Immobilisations financières, comprenant :	
Dépôt de garantie pour une valeur brute et nette de :	2 000,00 €
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE AU 31 DECEMBRE 2022	2 287,00 €
IV. Actif circulant	
a) Créances clients et comptes rattachés pour une valeur brute et nette de :	286 028,59 €
b) Autres créances pour une valeur brute et nette de :	87 729,03 €
c) Disponibilités pour une valeur brute et nette de :	95 085,12 €
V. Charges constatées d'avance pour une valeur brute et nette de :	
	2 107,84 €

TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT ET DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE AU 31 DECEMBRE 2022 DE :	401 950,58 €
LE MONTANT TOTAL DES ELEMENTS DE L'ACTIF DE LA SOCIETE ABSORBEE DONT LA TRANSMISSION A LA SOCIETE ABSORBANTE EST PREVUE EST ESTIME, AU 31 DECEMBRE 2022, A :	404 237,58 €

3.5.2 Passifs dont la transmission est prévue, tels qu'ils résultent des comptes de la Société Absorbée au 31/12/2022

a) Concours bancaires courants :	318,31 €
b) Emprunts et dettes financières diverses :	5,20 €
c) Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	15 223,16 €
d) Dettes fiscales et sociales :	332 410,97 €
e) Autres dettes :	6 140,51 €
f) Produits constatés d'avance :	2 952,00 €
LE MONTANT TOTAL DES PASSIFS DE LA SOCIETE ABSORBEE DONT LA TRANSMISSION A LA SOCIETE ABSORBANTE EST PREVUE EST ESTIME, AU 31 DECEMBRE 2022, A :	357 050,15 €

3.5.3 Actif net apporté de la Société Absorbée

Le total d'actif net estimé au 31 décembre 2022, à :

Montant total de l'actif de la Société Absorbée	404 237,58 €
Diminué du montant du passif de la Société Absorbée	357 050,15 €
SOIT UN ACTIF NET APORTE DE :	47 187,43 €

3.5.4 Engagements hors bilan de la Société Absorbée

Il est en outre précisé qu'en dehors du passif effectif ci-dessus, la Société Absorbante prendra à sa charge tous les engagements qui ont pu être contractés par la Société Absorbée et qui, en raison de leur caractère éventuel, sont repris « hors bilan » sous les rubriques ci-après :

- avals, cautions, garanties donnés par l'entreprise ;
- autres engagements donnés par l'entreprise.

La Société Absorbée déclare qu'à sa connaissance, il n'existe aucun engagement hors bilan.

3.6. Rémunération de l'apport-fusion

La Société Absorbante détenant à la date des présentes la totalité des actions composant le capital social de la Société Absorbée, l'opération constitue une fusion-renonciation intégrale.

En conséquence, il n'y a pas lieu d'augmenter le capital de la Société Absorbante en rémunération de l'absorption par voie de fusion de la Société Absorbée, ni de procéder à l'échange d'actions de la Société Absorbante contre des actions de la Société Absorbée, ni corrélativement de déterminer un rapport d'échange entre les titres desdites sociétés.

3.7. Boni de fusion

L'écart positif, calculé à la date de rétroactivité de la fusion, constaté entre :

L'actif net à transmettre à la date de rétroactivité de la fusion (au 1 ^{er} janvier 2023), soit :	47 187,43 €
Et la valeur nette comptable des actions de la Société Absorbée dans le bilan de la Société Absorbante, soit :	20 000,00 €
Augmentée des frais d'acquisition immobilisés, soit :	0,00 €
S'élevant par conséquent à : Constitue un boni de fusion	27 187,43 €

Ce boni sera comptabilisé :

- en produit financier à hauteur de la quote-part revenant à la Société Absorbante dans les résultats accumulés (et non distribués) par la Société Absorbée depuis l'acquisition des titres, soit à concurrence de 27 187,43 euros,

3.8. Propriété – Jouissance – Rétroactivité

3.8.1 Propriété et jouissance du patrimoine transmis

- a) La Société Absorbante aura la propriété et la jouissance des biens et droits de la Société Absorbée, en ce compris ceux qui auraient été omis, soit aux présentes, soit dans la comptabilité de cette société, à compter du jour de la Date de Réalisation.

Ainsi qu'il a déjà été indiqué, le patrimoine de la Société Absorbée, devant être dévolu dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation de cette fusion, toutes les opérations actives et passives dont les biens transmis auront pu faire l'objet entre le 1^{er} janvier 2023 et la Date de Réalisation seront considérées de plein droit comme ayant été faites pour le compte exclusif de la Société Absorbante.

- b) L'ensemble du passif de la Société Absorbée à la Date de Réalisation, ainsi que l'ensemble des frais, droits et honoraires y compris les charges fiscales et d'enregistrement occasionnées par la dissolution de la Société Absorbée, seront transmis à la Société Absorbante. Il est précisé :

- que la Société Absorbante assumera l'intégralité des dettes et charges de la

Société Absorbée, y compris celles qui pourraient remonter à une date antérieure au 1^{er} janvier 2023 et qui auraient été omises dans la comptabilité de la Société Absorbée ;

- et que s'il venait à se révéler ultérieurement une différence en plus ou en moins entre le passif pris en charge par la Société Absorbante et les sommes effectivement réclamées par les tiers, la Société Absorbante serait tenue d'acquitter tout excédent de passif sans recours ni revendication possible de part ni d'autre.

3.8.2 Rétroactivité

En application de l'article L. 236-4 du Code de Commerce, les Parties, de convention expresse, décident que la fusion prendra effet rétroactivement, d'un point de vue comptable et fiscal, à compter du 1^{er} janvier 2023 (la « **Date d'Effet** »).

Il est expressément stipulé que toutes les opérations engagées par la Société Absorbée depuis la Date d'Effet et jusqu'à la Date de Réalisation seront considérées comme l'ayant été par la Société Absorbante, d'un point de vue comptable et fiscal.

3.9. **Dissolution et Transmission du patrimoine de la Société Absorbée**

La fusion entraînera la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée et la transmission universelle de son patrimoine à la Société Absorbante, dans l'état où celui-ci se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion.

A ce titre, l'opération emportera transmission au profit de la Société Absorbante de tous les droits, biens et obligations de la Société Absorbée au titre de l'opération.

Si la transmission de certains biens se heurte à un défaut d'agrément de la Société Absorbante ou à l'exercice d'un droit de préemption, elle portera sur les créances substituées ou sur le prix de rachat des biens préemptés.

La Société Absorbante sera débitrice de tous les créanciers de la Société Absorbée en ses lieu et place et sera subrogée dans tous ses droits et obligations.

Elle prendra en charge les engagements donnés par la Société Absorbée et elle bénéficiera des engagements reçus par elle, tels qu'ils figurent hors bilan dans ses comptes et ce, le cas échéant, dans les limites fixées par le droit positif.

ARTICLE 4 : CONDITIONS SUSPENSIVES

4.1. **Conditions suspensives**

La fusion de la Société Absorbée dans la Société Absorbante ne deviendra définitive qu'à l'issue du délai d'opposition des créanciers et au jour de la réalisation de la dernière des conditions suspensives suivantes :

- l'absence de demande présentée au plus tard vingt jours après l'insertion de l'avis de projet de fusion par tout associé représentant plus de 5 % du capital social de

- solliciter la tenue d'une assemblée générale des associés de la Société Absorbante, ou en cas de demande : approbation par l'assemblée générale des associés de la Société Absorbante de l'opération de fusion,
- l'obtention de l'accord des autorités compétentes en vue de la transmission ou de l'octroi d'un nouvel agrément à la Société Absorbante de l'agrément en qualité d'opérateur de formation dans le cadre du dispositif « chèque-formation » (dans le cadre des formations dispensées en Belgique),
- l'obtention de l'accord des cocontractants pour la transmission dits « intuitu personae » de la Société Absorbée, lorsque nécessaire,
- l'obtention des accords prévus contractuellement pour la Société Absorbante, lorsque nécessaire,
- l'approbation des comptes de la Société Absorbante et approbation des comptes de la Société Absorbée.

4.2. Réalisation des conditions suspensives

La réalisation des conditions suspensives visées ci-dessus sera constatée par une décision du Président de la Société Absorbante, qui disposera à cet effet de tous pouvoirs à l'effet de constater la réalisation des conditions suspensives, le cas échéant y renoncer, constater la date de réalisation définitive de la fusion, fixée conventionnellement, comme indiqué ci-avant, au jour de la réalisation de la dernière des conditions suspensives stipulées à l'Article 4.1. ci-avant.

A défaut de réalisation des conditions suspensives définies à l'Article 4.1. au plus tard le 31 décembre 2023, le Traité de Fusion sera de plein droit considéré comme nul et non avenue, sans qu'il y ait lieu à paiement d'aucune indemnité de part ni d'autre.

ARTICLE 5 : CHARGES ET CONDITIONS DE LA FUSION – ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ ABSORBANTE ET DE LA SOCIÉTÉ ABSORBÉE

5.1. Charges et conditions générales de la fusion – Engagements de la Société Absorbante

- a) La Société Absorbante prendra les biens et droits transmis dans leur consistance et leur état lors de la réalisation de la fusion sans pouvoir exercer quelque recours que ce soit, pour quelque cause que ce soit, contre la Société Absorbée, notamment pour vices de construction, dégradation des immeubles, mitoyennetés, mauvais état du sol ou du sous-sol, pour usure ou mauvais état du matériel et des objets mobiliers, erreur dans les désignations ou dans les contenances, quelle que soit la différence, l'insolvabilité des débiteurs ou toute autre cause.

La Société Absorbante bénéficiera de toutes subventions, primes, aides, etc. qui ont pu ou pourront être allouées à la Société Absorbée. Elle accomplira toutes les formalités qui seraient nécessaires à l'effet de régulariser la transmission à son profit des biens et droits composant le patrimoine de la Société Absorbée, et de rendre cette transmission opposable aux tiers.

- b) La Société Absorbante sera débitrice des créanciers de la Société Absorbée au lieu et place de celle-ci sans qu'il en résulte novation à l'égard des créanciers. Ces créanciers ainsi que ceux de la Société Absorbante dont la créance est antérieure

à la publicité donnée au projet de fusion pourront faire opposition dans le délai de trente jours à compter de la publication de ce projet.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations de fusion.

La Société Absorbante supportera en particulier tous impôts, primes d'assurances, contributions, loyers, taxes, etc., ainsi que toutes les charges quelconques ordinaires ou extraordinaires qui grèvent ou pourront grever les biens transmis ou sont inhérents à leur propriété ou leur exploitation.

La Société Absorbante prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du Traité de Fusion et notamment les passifs ayant une cause antérieure à la Date d'Effet mais qui ne se révéleraient qu'après la Date de Réalisation.

La Société Absorbante fera également son affaire personnelle au lieu et place de la Société Absorbée sans recours contre cette dernière pour quelque cause que ce soit de l'exécution ou de la résiliation à ses frais, risques et périls de tous accords, traités, contrats ou engagements généralement quelconques qui auront pu être souscrits par la Société Absorbée.

- c) La Société Absorbante se conformera aux lois, décrets et arrêtés, règlements et usages concernant l'exploitation transmise et fera son affaire personnelle de toute autorisation qui pourrait être nécessaire, le tout à ses risques et périls. Elle se conformera également aux charges et conditions de tout règlement de copropriété.
- d) La Société Absorbante aura tous pouvoirs, dès la Date de Réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toute action judiciaire en cours ou nouvelle, au lieu et place de la Société Absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.
- e) La Société Absorbante exécutera, à compter du jour de la Date de Réalisation, tous traités, marchés et conventions intervenues avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogé dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la Société Absorbée.
- f) La Société Absorbante sera subrogée, à compter de la Date de Réalisation, dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la Société Absorbée à des tiers pour l'exploitation de son activité. La Société Absorbante fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la Société Absorbée s'engageant pour sa part à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

- g) La Société Absorbante s'engage à prendre la totalité du personnel de la Société Absorbée, s'il en existe. Tous les contrats de travail seront repris, conformément aux dispositions de l'article L.1224-1 du Code du travail.

5.2. Engagements de la Société Absorbée

- a) La Société Absorbée s'oblige, jusqu'à la Date de Réalisation, à poursuivre l'exploitation de son activité en bon père de famille et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation. De plus, jusqu'à la Date de Réalisation, la Société Absorbée s'interdit formellement – si ce n'est avec l'agrément de la Société Absorbante – d'accomplir aucun acte de disposition relatif aux biens apportés et de signer aucun accord, traité ou engagement quelconque la concernant sortant du cadre de la gestion courante, et en particulier de contracter aucun emprunt, sous quelque forme que ce soit.
- b) La Société Absorbée s'oblige à fournir à la Société Absorbante tous les renseignements nécessaires, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et à l'entier effet du Traité de Fusion.

La Société Absorbée s'oblige à remettre et à livrer à la Société Absorbante aussitôt après la Date de Réalisation, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous les titres et documents de toutes natures s'y rapportant.

- c) Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à accord ou agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la Société Absorbée sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à la Société Absorbante au plus tard le jour de la réalisation définitive de la fusion.
- d) Elle effectuera, s'il y a lieu et en temps utile, toute notification, notamment celles nécessitées par l'existence éventuelle de droits de préemption et toutes démarches auprès de toutes administrations qui seraient nécessaires pour la transmission des immeubles dont elle sera propriétaire au jour de la réalisation de la fusion.

Si le titulaire d'un droit de préemption exerçait son droit, à l'occasion de la fusion, celle-ci ne serait pas remise en cause et la Société Absorbante aurait droit au prix quelle que soit la différence en plus ou en moins entre ce prix et l'évaluation donnée au bien préempté pour l'opération de fusion.

- e) Enfin, après réalisation de la fusion, le(s) représentant(s) de la Société Absorbée devront, à première demande et aux frais de la Société Absorbante, fournir à cette dernière tous concours, signatures et justifications qui pourraient être nécessaires en vue de la transmission des biens compris dans le patrimoine de la Société Absorbée et de l'accomplissement de toutes formalités nécessaires.

ARTICLE 6 : DECLARATIONS ET STIPULATIONS RELATIVES AU PATRIMOINE A TRANSMETTRE

6.1. Déclarations de la Société Absorbée

6.1.1 Déclarations générales

La société AVENAO SOLUTIONS 3D, Président de la Société Absorbée, représentée par son Président la société PRODWAYS GROUP, elle-même représentée par Michael OHANA, ès-qualités pour la Société Absorbée, déclare :

- (i) qu'elle entend transmettre à la Société Absorbante l'intégralité des biens composant son patrimoine social, sans aucune exception ni réserve ; en conséquence, la Société Absorbée prend l'engagement formel, au cas où se révéleraient ultérieurement des éléments omis dans la désignation ci-dessus, de constater la matérialité de leur transmission par acte complémentaire, étant entendu que toute erreur ou omission ne serait pas susceptible de modifier la valeur nette globale du patrimoine transmis ;
- (ii) qu'elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, et d'une manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- (iii) qu'elle n'a depuis le 1^{er} janvier 2023 réalisé aucune opération significative sortant du cadre de sa gestion courante ;
- (iv) qu'elle n'est actuellement ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- (v) que son patrimoine n'est menacé d'aucune procédure d'expropriation ;
- (vi) que son fonds de commerce lui appartient, ainsi qu'il est exposé à l'Article 6.1.2.1. ci-après ;
- (vii) que ses biens ne sont grevés (ou ne bénéficient) d'aucune garantie, inscription quelconque, et en particulier d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de créancier nanti et que les éléments corporels et incorporels permettant l'exercice de son activité sont de libre disposition entre ses mains, sous réserve (a) de ce qui est mentionné le cas échéant à l'Article 6.1.2 ci-après et (b) de l'accomplissement des formalités requises pour la régularité de leur mutation, qui seront exécutées, si elle y est tenue, par la Société Absorbante, ainsi qu'elle s'y engage ; figure en **Annexe 6.1.1** une copie de l'état des privilèges et nantissements délivré par le greffe du tribunal de commerce compétent pour la Société Absorbée qui ne fait état d'aucune inscription ;
- (viii) qu'aucun de ses titres n'est nanti.

6.1.2 Déclarations et stipulations particulières

6.1.2.1. Concernant le fonds de commerce de la Société Absorbée – Origine de propriété

La Société Absorbée est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé.

6.1.2.2 Concernant le droit d'occupation des locaux

La Société Absorbée occupe les locaux de son siège par le biais d'un bail commercial qui prendra fin lors de la fusion par confusion, chez la Société Absorbante, de la qualité de bailleur et de preneur.

6.1.2.3 Concernant le personnel

Conformément aux dispositions de l'article L.1224-1 du Code du travail, la Société Absorbante sera, par le seul fait de la réalisation de la présente fusion, subrogée purement et simplement dans le bénéfice et la charge des dispositions de tous contrats de travail existants au jour du transfert.

A ce jour, la Société Absorbée emploie 13 salariés.

6.1.2.4 Concernant les biens et droits immobiliers ou installations classées

La Société Absorbée n'est propriétaire d'aucun bien immobilier ni installation classée.

6.1.2.5. Concernant les garanties de la Société Absorbée

(a) Garanties consenties par la Société Absorbée : néant.

b) Garanties reçues par la Société Absorbée : néant.

6.1.2.6 Concernant les litiges

La Société Absorbée déclare n'être partie à aucun litige.

En sa qualité d'ayant-cause universel de la Société Absorbée, la Société Absorbante acquerra de plein droit, le cas échéant, la qualité de partie aux instances antérieurement engagées par la Société Absorbée, à la Date de Réalisation.

6.1.2.7 Concernant les participations

La Société Absorbée ne détient ni filiale ni participation.

6.1.2.8 Concernant les contrats intuitu personae

Dans la mesure où la transmission de certains contrats et conventions de la Société Absorbée serait subordonnée à accord ou agrément du cocontractant en raison de leur

caractère intuitu personae, la Société Absorbée s'engage à solliciter en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à la Société Absorbante.

La Société Absorbée déclare avoir transmis à la Société Absorbante, ce que celle-ci reconnaît expressément, la copie des contrats en cours.

6.1.2.9. Concernant l'agrément en qualité d'opérateur de formation

L'obtention de l'accord des autorités compétentes en vue de la transmission ou de l'octroi d'un nouvel agrément à la Société Absorbante de l'agrément en qualité d'opérateur de formation dans le cadre du dispositif « chèque-formation » (dans le cadre des formations dispensées en Belgique) est une condition suspensive de réalisation de la présente fusion.

La Société Absorbée s'engage à solliciter en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à la Société Absorbante.

6.1.2.9. Déclarations et stipulations de la Société Absorbée relatives à la période intercalaire

Ainsi qu'elle le certifie, la Société Absorbée n'a, depuis le 1^{er} janvier 2023, réalisé aucune opération significative sortant du cadre de la gestion courante et, en particulier, n'a cédé ou acquis aucun actif immobilisé dont la transmission donne lieu à des formalités de publicité particulières.

6.2. Conditions particulières. – Régime fiscal

6.2.1 Dispositions communes

Les Parties déclarent que les sociétés sont soumises à l'impôt sur les sociétés.

(i) Date d'effet - Rétroactivité

Conformément aux dispositions de l'article 3.2 du présent Traité de Fusion, l'opération prendra effet au 1^{er} janvier 2023.

Les Parties reconnaissent expressément que cette rétroactivité emporte un plein effet fiscal dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

En application de ce qui précède, la Société Absorbante prend l'engagement de souscrire sa déclaration de résultats et de liquider l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice en cours, tant à raison de son résultat propre que de celui de la Société Absorbée depuis le 1^{er} janvier 2023.

(ii) Engagements déclaratifs généraux

Les représentants des Sociétés Absorbante et Absorbée obligent celles-ci à se conformer à toutes les dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à établir en vue du paiement éventuel de l'impôt sur les sociétés et de toutes les impositions et taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

6.2.2 Impôts sur les sociétés

Les Parties déclarent placer la présente fusion sous le bénéfice des dispositions de l'article 210 A du Code général des impôts.

En conséquence, la Société Absorbante s'engage expressément à respecter l'ensemble des prescriptions légales résultant de l'option exercée et notamment :

- à reprendre à l'actif de son bilan les valeurs d'origine des biens reçus en apport, les amortissements, les provisions pour dépréciation et à continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la Société Absorbée ;
- à reprendre à son passif, d'une part, les provisions dont l'imposition est différée chez la Société Absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la fusion, d'autre part, la réserve spéciale où la Société Absorbée a porté, le cas échéant, les plus-values à long terme soumises antérieurement au taux réduit de 10 %, de 15 %, de 18 %, de 19 % ou de 25 % ainsi que la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuation des cours en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 ;
- à se substituer, le cas échéant, à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte aurait été différée chez cette dernière ;
- à calculer les plus-values ultérieurement réalisées à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables (comprenant, le cas échéant, le fonds commercial ne donnant pas lieu à un amortissement déduit de son résultat imposable) qui lui sont transmises, d'après la valeur que ces mêmes immobilisations avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée au 31 décembre 2022 ;
- à réintégrer, le cas échéant, dans ses bénéfices imposables les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables (comprenant, le cas échéant, le fonds commercial faisant l'objet d'un amortissement comptable déduit de son résultat imposable) durant la période visée au d du 3 de l'article 210 A précité, étant précisé que la cession d'un bien amortissable entraîne l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée ; en contrepartie, les amortissements et les plus-values ultérieurs afférents aux éléments amortissables sont calculés d'après la valeur qui leur a été attribuée lors de l'apport ;
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée au 31 décembre 2022. À défaut, elle doit comprendre dans les résultats de l'exercice au cours duquel intervient la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée.

En outre, les Sociétés Absorbante et Absorbée s'engagent à joindre à leur déclaration de résultat un état conforme au modèle fourni par l'administration fiscale faisant apparaître, pour chaque nature d'immobilisation comprises dans l'apport-fusion, les

renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, conformément à l'article 54 septies I du Code général des impôts ; les sociétés s'engagent, de manière générale, à remplir toutes les obligations déclaratives prévues à l'article 54 septies du Code général des impôts.

6.2.3 TVA

La présente fusion intervenant entre assujettis redevables de la TVA et constituant une transmission d'une universalité de biens visée à l'article 257 bis du Code général des impôts, aucune livraison de biens ou prestation de services n'est réputée intervenir.

Ainsi, aucune taxation ne s'applique aux transferts de marchandises neuves et autres biens détenus en stock, aux transferts de biens mobiliers corporels d'investissement qui ont ouvert droit à déduction complète ou partielle de la TVA lors de leur achat, acquisition intracommunautaire, importation ou livraison à soi-même, aux transferts de biens mobiliers incorporels d'investissement, et aux transferts d'immeubles et de terrains à bâtir.

Les transferts ainsi réalisés ne donneront pas lieu à la régularisation par la Société Absorbée du droit à déduction prévue à l'article 207 de l'annexe II au Code général des impôts.

La Société Absorbante étant réputée continuer la personne du cédant, sera tenue, s'il y a lieu, d'opérer les régularisations qui auraient été à la charge de la Société Absorbée s'elle avait continué à exploiter elle-même l'universalité.

En application des dispositions du c du 5 de l'article 287 du Code général des impôts, les Sociétés Absorbante et Absorbée devront chacune mentionner le montant total hors taxes de la transmission sur leur déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle elle est réalisée, ligne « autres opérations non imposables ».

La Société Absorbante sera, de convention expresse, purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de la Société Absorbée. En conséquence, cette dernière transférera purement et simplement à la Société Absorbante les crédits de TVA dont elle disposera au jour de la réalisation définitive de la fusion. Dans ce cas, la Société Absorbée adressera au service des impôts dont elle relève une déclaration en double exemplaire, mentionnant le montant du crédit de TVA transféré à la Société Absorbante. Cette dernière s'engage à en fournir la justification comptable en cas de demande de l'administration.

6.2.4 Opérations antérieures

En outre, la Société Absorbante reprend le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Absorbée à l'occasion d'opérations antérieures ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrements et/ou d'impôt sur les sociétés, ou encore de taxe sur le chiffre d'affaires.

6.2.5 Enregistrement

La fusion intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code Général des Impôts.

La formalité sera donc requise gratuitement.

ARTICLE 7 : DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ ABSORBÉE – POUVOIRS

7.1. Dissolution de la Société Absorbée non suivie de liquidation

Du fait de la transmission universelle du patrimoine de la Société Absorbée à la Société Absorbante, la Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait de la réalisation définitive de la fusion, c'est-à-dire après expiration du délai d'opposition des créanciers et réalisation des conditions suspensives dans le délai requis.

L'ensemble du passif de la Société Absorbée devant être entièrement transmis à la Société Absorbante, la dissolution de la Société Absorbée du fait de la fusion ne sera suivie d'aucune opération de liquidation de cette société.

7.2. Pouvoirs au Président de la Société Absorbante

Tous pouvoirs sont conférés au Président de la Société Absorbante à l'effet notamment de :

- constater la réalisation des conditions suspensives mentionnées à l'Article 4.1. ci-avant, le cas échéant, y renoncer,
- constater la Date de Réalisation de la fusion, fixée conventionnellement, comme indiqué ci-avant, au jour de la réalisation de la dernière des conditions suspensives stipulées à l'Article 4.1. ci-avant,
- poursuivre la réalisation définitive des opérations de fusion par lui-même, ou par un mandataire par lui désigné, et, en conséquence réitérer si besoin était, la transmission du patrimoine à la Société Absorbante pour l'opération, établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires, accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la Société Absorbée et enfin, de remplir toutes formalités et faire toutes déclarations.

7.3. Délégation de pouvoirs au mandataire de la Société Absorbée

Tous pouvoirs sont conférés au Président de la Société Absorbée, sans limitation de durée, à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations de fusion par lui-même, ou par un mandataire par lui désigné et, en conséquence de réitérer si besoin était, la transmission du patrimoine à la Société Absorbante pour l'opération, d'établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires, d'accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la Société Absorbée et enfin, de remplir toutes formalités et faire toutes déclarations.

ARTICLE 8 : DECLARATIONS

8.1. Déclaration faite au nom de la Société Absorbée

Michael OHANA, ès-qualités et au nom de la société PRODWAYS GROUP, Président de la Société Absorbante, elle-même Président de la Société Absorbée, déclare que conformément aux dispositions de l'article L 236-11 du Code de commerce, il n'y aura pas lieu à approbation de la fusion par décision de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbée.

8.2. Déclaration faite au nom de la Société Absorbante

Michael OHANA, ès-qualités et au nom de la société PRODWAYS GROUP, Présidente de la Société Absorbante, déclare que conformément aux dispositions de l'article L 236-11 du Code de commerce, il n'y aura pas lieu à approbation de la fusion par la collectivité des associés de la Société Absorbante, sauf en cas de demande de réunion d'une assemblée par tout associé représentant une quote-part de 5 % du capital social de la Société Absorbante.

ARTICLE 9 : STIPULATIONS DIVERSES

9.1. Formalités

La Société Absorbante remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et de dépôt légaux relatives à la fusion.

La Société Absorbante fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toute administration qu'il appartiendra pour mettre à son nom les biens apportés.

La Société Absorbante remplira de manière générale toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits apportés.

9.2. Désistement

Le représentant légal de la Société Absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite Société Absorbée, sur les biens et droits apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société Absorbante, aux termes du présent Traité de Fusion.

9.3. Remise de titres

A la Date de Réalisation, la Société Absorbée remettra à la Société Absorbante les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société Absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, la justification de la propriété des actions et toute autre pièce relative aux biens et droits apportés.

9.4. Frais

Tous les frais, droits et honoraires se rapportant à la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante.

Pour la Société Absorbante

19/4/2023 | 18:36 CEST

AVENAO SOLUTIONS 3D

Représentée par PRODWAYS GROUP,

elle-même représentée

par M. Michael OHANA

Pour la Société Absorbée

19/4/2023 | 18:36 CEST

AVENAO INDUSTRIE

Représentée par AVENAO SOLUTIONS 3D,

elle-même représentée par PRODWAYS GROUP,

elle-même représentée par

M. Michael OHANA

DocuSigned by:
 **MICHAËL OHANA**
35C8EAAED7CB41C...

DocuSigned by:
 **MICHAËL OHANA**
35C8EAAED7CB41C...

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
VERSAILLES

Lc 24/07/2023 Dossier 2023 00025284, référence 7804P61 2023 A 03572

Enregistrement : 125 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros

Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros

9.5. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont expressément donnés dès à présent :

- (i) aux soussignés ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, à l'effet, s'il y a lieu, de faire tout le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétif ;
- (ii) aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes du présent Traité de Fusion et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

Les Sociétés Absorbante et Absorbée s'engagent, par ailleurs, à donner les signatures nécessaires à l'accomplissement de toutes formalités relatives à l'opération projetée.

9.6. Election de domicile

Pour l'exécution du présent Traité de Fusion, et pour toutes significations et notifications, les Parties élisent domicile en leur siège social respectif.

9.7. Loi applicable – Juridiction compétente

Le Traité de Fusion sera soumis, pour sa validité, son interprétation et son exécution, à la loi française.

Les litiges auxquels il pourrait donner lieu, ou qui pourront en être la suite ou la conséquence, et qui n'auront pas pu être réglés par une transaction, seront soumis, dans les limites permises par la loi, à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du siège social de la Société Absorbante.

9.8. Annexes

Le présent projet de fusion comporte les annexes ci-après :

- Annexe 3.3.a :** Comptes de Référence de la Société Absorbante
- Annexe 3.3.b :** Comptes de Référence de la Société Absorbée
- Annexe 6.1.1 :** État des inscriptions et privilèges de la Société Absorbée délivré par le greffe du tribunal de commerce

9.9 Signature électronique

Le Traité de Fusion est signé électroniquement par les Parties à la date indiquée dans l'attestation électronique et dans les conditions conformes à l'article 1367 du Code civil.

Les Parties reconnaissent que le présent contrat, signé électroniquement, constitue une preuve valide pour établir les droits, obligations et responsabilités des Parties et le consentement des signataires.

Chacun des soussignés déclare reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent contrat par le service *www.docusign.com*.

Annexe 3.3.a

Comptes de Référence de la Société Absorbante

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société AVENAO SOLUTIONS 3D		41 ZA de l'observatoire Avenue des trois peuples 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX	
SIRET	4 4 3 6 1 8 8 5 5 0 0 0 3 7		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		3 855 789	Déficit
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%
		Autres PV imposables à 19%			PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2.50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre		
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre		
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CABINET FLAMME EXPERTISE COMPTA Rue de la libération 77000 VAUX LE PENIL Tél: 01.64.09.78.68			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Cocher la case correspondante		Date:	Lieu MONTIGNY LE BRETONNEUX
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Qualité et nom du signataire:	Président
N° d'adhésion du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature	PRODWAYS
Examen de conformité fiscale (ECF)			

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2022

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																																																																																																					
1	1.1	1.1.1	1.1.2	1.1.3	1.1.4	1.1.5	1.1.6	1.1.7	1.1.8	1.1.9	1.1.10	1.1.11	1.1.12	1.1.13	1.1.14	1.1.15	1.1.16	1.1.17	1.1.18	1.1.19	1.1.20	1.1.21	1.1.22	1.1.23	1.1.24	1.1.25	1.1.26	1.1.27	1.1.28	1.1.29	1.1.30	1.1.31	1.1.32	1.1.33	1.1.34	1.1.35	1.1.36	1.1.37	1.1.38	1.1.39	1.1.40	1.1.41	1.1.42	1.1.43	1.1.44	1.1.45	1.1.46	1.1.47	1.1.48	1.1.49	1.1.50	1.1.51	1.1.52	1.1.53	1.1.54	1.1.55	1.1.56	1.1.57	1.1.58	1.1.59	1.1.60	1.1.61	1.1.62	1.1.63	1.1.64	1.1.65	1.1.66	1.1.67	1.1.68	1.1.69	1.1.70	1.1.71	1.1.72	1.1.73	1.1.74	1.1.75	1.1.76	1.1.77	1.1.78	1.1.79	1.1.80	1.1.81	1.1.82	1.1.83	1.1.84	1.1.85	1.1.86	1.1.87	1.1.88	1.1.89	1.1.90	1.1.91	1.1.92	1.1.93	1.1.94	1.1.95	1.1.96	1.1.97	1.1.98	1.1.99	1.1.100

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même		a	2 500 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a) (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e				
		f				
		g				
		h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j		2 500 000
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		2 500 000

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS en cas de pirance libre

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

REMONÉRATION			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise Société AVENAO SOLUTIONS 3Ddu 01012022Adresse 41 ZA de l'observatoire Avenue des trois peupliers 78180 MONTIGNY LE BRE au 31122022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1 DEYDIER PATRICK DIRECTEUR COMMERCIAL	9 TER CHEMIN DU MITHALON 69530 BRIGNAIS
2 ESKENAZI Jean Responsable Business Unit	6 AVENUE MARCEAU BAT B 78110 LE VESINET
3 RICHARD Julian Ingénieur Responsable affaire	21 Rue du peuplier 59400 AWOINGT
4 PAHON Christophe Responsable Business Unit	16 RUE RONSARD 59390 LYS LEZ LANNOY
5 ROI SANS SAC Nicolas Responsable Business Unit	49 ROUTE DE BOUTIN SIMON 33450 ST SULPICE ET CAMEYRAC
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
						aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1 139 998				139 998	26 909			166 907
2 112 803				112 803	6 392			119 195
3 84 082				84 082	1 504			85 586
4 80 438				80 438	3 334			83 772
5 78 229				78 229	4 126			82 355
6								
7								
8								
9								
10								
495 550				495 550	42 265			537 815

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	636
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	20 601
Total	21 237

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑨) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2022 (total col.9 + total col.10) ⑩	559 052	- de l'exercice 2022 ⑪	3 855 789
- de l'exercice précédent ⑪	491 369	- de l'exercice précédent ⑪	3 444 728
Nom et qualité du signataire PRODWAYS Président	A MONTIGNY LE BRETONNEUX Signature,		

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 41 ZA de l'observatoire

78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 4 3 6 1 8 8 5 5 0 0 0 3 7

Néant ☐ *

		Exercice clos le, 31/12/2021		N-1 31/12/2020	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	53 543	1 973
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	523 055	176 945
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		223 635
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ	387 480	167 305
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		215 199
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	207 869	86 661
	Immobilisations en cours	AV	AW		100 726
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Autres participations	CU	CV	1 270 300	1 270 300
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	137 508	148 821
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	32 416	28 704
	TOTAL (II)	BJ	BK	1 171 947	1 871 135
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		30 735
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	26 434	83 037
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	92 936	5 393 019
	Autres créances (3)	BZ	CA	132 298	119 127
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
COMPTES DE REGULARISATION	Disponibilités	CF	CG	4 684 584	5 523 529
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	154 068	141 896
	TOTAL (III)	CJ	CK	92 936	10 390 403
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
COMPTES DE REGULARISATION	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	1 264 883	12 261 538
					12 320 779
Reverso : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CF	0	(3) Part à plus d'un an : CR 108 893
Classe de réserve de propriété : *		Immobiliations :	Stocks :	Créances :	

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :20....780.....)	DA	20 780	20 780
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	523 314	523 314
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 078	2 078
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	39 068	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 883 778	2 539 068
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	3 469 018	3 085 240
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	46 718	46 718
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	46 718	46 718
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	916	16 128
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV		2 723
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	417 489	557 970
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 310 565	4 032 348
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 561 457	3 379 043
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2 059	
Compte résul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 453 316	1 200 608
	TOTAL (IV)	EC	8 745 802	9 188 820
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	12 261 538	12 320 779
RENOUVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	8 745 802	9 186 097
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D

Néant

*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 292	FB		FC	5 472
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF	
		FG	21 176 757	FH	1 529 390	FI	20 946 459
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	21 178 049	FK	1 529 390	FL	20 951 931
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	5 044
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	212 552
	Autres produits (1) (11)					FQ	52 022
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	21 221 549
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	5 645
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	10 239 875
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	184 169
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 547 865
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	122 629
	Salaires et traitements*					FY	2 309 847
	Charges sociales (10)					FZ	1 079 971
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	119 114
						GB	
						GC	36 572
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	144 783
	Autres charges (12)					GF	17 790 471
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GG	3 431 078
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - III)							
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	32 038
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	439
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	32 477
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 879
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	3 879
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	28 597
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - III + IV + V - VI)						GW	3 459 676

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		1 167	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		1 167	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 235	352	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		4 551	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 235	4 903	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 235)	(3 736)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	970 578	916 872	
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL	22 825 237	21 255 193	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	19 941 458	18 716 125	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	2 883 778	2 539 068	
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
(2)	Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
(3)	Dont { - Crédit bail mobilier *	HP			
	{ - Crédit bail immobilier	HQ			
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
(9)	Dont transferts de charges	A1	75 277	47 793	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	41 528	32 170	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A7			
	Dont cotisations obligatoires Madelin A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
PENALITES SOCIALES		57			
PENALITES COMMERCIALES		1 178			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12		Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros %
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	53 543.00	53 543.00	1 973.29	-1 973.29	-100.00
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles	700 000.00	523 054.75	176 945.25	223 635.25	-46 690.00 -20.88
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions	554 784.93	387 480.05	167 304.88	215 199.16	-47 894.28 -22.26
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles	294 530.40	207 869.31	86 661.09	100 725.95	-14 064.86 -13.96
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	1 270 300.00		1 270 300.00	1 270 300.00	
	Créances rattachées à des participations	137 507.89		137 507.89	148 820.68	-11 312.79 -7.60
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	32 416.31		32 416.31	28 704.48	3 711.83 12.93
	Total II	3 043 082.53	1 171 947.11	1 871 135.42	1 989 358.81	-118 223.39 -5.94
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements				30 735.00	-30 735.00 -100.00
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes	26 433.81		26 433.81	83 036.84	-56 603.03 -68.17
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	5 485 955.28	92 935.89	5 393 019.39	4 433 095.59	959 923.80 21.65
	Autres créances	132 298.00		132 298.00	119 126.56	13 171.44 11.06
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	4 684 584.02		4 684 584.02	5 523 529.33	-838 945.31 -15.19
	Charges constatées d'avance (3)	154 067.63		154 067.63	141 896.47	12 171.16 8.58
	Total III	10 483 338.74	92 935.89	10 390 402.85	10 331 419.79	58 983.06 0.57
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		13 526 421.27	1 264 883.00	12 261 538.27	12 320 778.60	-59 240.33 -0.48

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

179 257.00

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 20 780)	20 780.00	20 780.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	523 314.48	523 314.48		
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	2 078.00	2 078.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	39 067.64		39 067.64	
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2 882 986.04	2 539 067.64	343 918.40	13.55
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	3 468 226.16	3 085 240.12	382 986.04	12.41
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	46 718.47	46 718.47		
	Provisions pour charges				
	Total III	46 718.47	46 718.47		
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	916.05	16 127.90	-15 211.85	-94.32
	Emprunts et dettes financières diverses		2 723.40	-2 723.40	-100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	417 488.50	557 969.59	-140 481.09	-25.18
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 310 564.98	4 032 347.90	278 217.08	6.90
	Dettes fiscales et sociales	2 562 249.33	3 379 042.87	-816 793.54	-24.17
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	2 058.54		2 058.54	
	Produits constatés d'avance (1)	1 453 316.24	1 200 608.35	252 707.89	21.05
	Total IV	8 746 593.64	9 188 820.01	-442 226.37	-4.81
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	12 261 538.27	12 320 778.60	-59 240.33	-0.48

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

6 394 416.71 9 186 097.01

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2022 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2021 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	%
Ventes marchandises + Production	22707438.88	100.00	20951931.48	100.00	1755507.40	8.38
+ Ventes de marchandises	1 292.00	100.00	5 472.00	100.00	-4 180.00	-76.39
- Coût d'achat des marchandises vendues	387.00	29.95	5 645.05	103.16	-5 258.05	-93.14
Marge commerciale	905.00	70.05	-173.05	-3.16	1 078.05	622.97
+ Production vendue	22706146.88	100.00	20946459.48	100.00	1759687.40	8.40
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	22706146.88	100.00	20946459.48	100.00	1759687.40	8.40
- Matières premières, approvisionnements consommés	11748157.70	51.74	10424044.36	49.77	1324113.34	12.70
- Sous traitance directe	291 744.36	1.28	394 669.92	1.88	-102 925.56	-26.08
Marge brute de production	10666244.82	46.98	10127745.20	48.35	538 499.62	5.32
Marge brute globale	10667149.82	46.98	10127572.15	48.34	539 577.67	5.33
- Autres achats + charges externes	3 549 014.51	15.63	3 153 195.45	15.05	395 819.06	12.55
Valeur ajoutée	7 118 135.31	31.35	6 974 376.70	33.29	143 758.61	2.06
+ Subventions d'exploitation			5 044.45	0.02	-5 044.45	-100.00
- Impôts, taxes et versements assimilés	131 259.63	0.58	122 628.64	0.59	8 630.99	7.04
- Salaires du personnel	2 082 100.62	9.17	2 309 847.09	11.02	-227 746.47	-9.86
- Charges sociales du personnel	978 547.96	4.31	1 079 971.09	5.15	-101 423.13	-9.39
Excédent brut d'exploitation	3 926 227.10	17.29	3 466 974.33	16.55	459 252.77	13.25
+ Autres produits de gestion courante	17 658.94	0.08	52 021.52	0.25	-34 362.58	-66.05
- Autres charges de gestion courante	41 830.10	0.18	144 783.08	0.69	-102 952.98	-71.11
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	76 659.85	0.34	212 551.67	1.01	-135 891.82	-63.93
- Dotations aux amortissements	128 288.91	0.56	119 114.42	0.57	9 174.49	7.70
- Dotations aux provisions	18 315.06	0.08	36 571.55	0.17	-18 256.49	-49.92
Résultat d'exploitation	3 832 111.82	16.88	3 431 078.47	16.38	401 033.35	11.69
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	23 478.86	0.10	32 476.89	0.16	-8 998.03	-27.71
- Charges financières			3 879.44	0.02	-3 879.44	-100.00
Résultat courant	3 855 590.68	16.98	3 459 675.92	16.51	395 914.76	11.44
+ Produits exceptionnels			1 166.66	0.01	-1 166.66	-100.00
- Charges exceptionnelles	1 234.64	0.01	4 902.94	0.02	-3 668.30	-74.82
Résultat exceptionnel	-1 234.64	-0.01	-3 736.28	-0.02	2 501.64	66.96
- Impôt sur les bénéfices	971 370.00	4.28	916 872.00	4.38	54 498.00	5.94
- Participation des salariés						
Résultat NET	2 882 986.04	12.70	2 539 067.64	12.12	343 918.40	13.55

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

DocuSign Envelope ID: 0C71B610-E057-480B-AFD0-2FB643062B62

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	1 292.00		1 292.00	5 472.00		-4 180.00	-76.39
Production vendue de biens							
Production vendue de services	22 666 498.76	39 648.12	22 706 146.88	20 946 459.48		1 759 687.40	8.40
Chiffre d'affaires NET	22 667 790.76	39 648.12	22 707 438.88	20 951 931.48		1 755 507.40	8.38
Production stockée							
Production immobilisée				5 044.45		-5 044.45	-100.00
Subventions d'exploitation			76 659.85	212 551.67		-135 891.82	-63.93
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			17 658.94	52 021.52		-34 362.58	-66.05
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			22 801 757.67	21 221 549.12		1 580 208.55	7.45
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			387.00	5 645.05		-5 258.05	-93.14
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			11 717 422.70	10 239 875.39		1 477 547.31	14.43
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			30 735.00	184 168.97		-153 433.97	-83.31
Autres achats et charges externes *			3 840 758.87	3 547 865.37		292 893.50	8.26
Impôts, taxes et versements assimilés			131 259.63	122 628.64		8 630.99	7.04
Salaires et traitements			2 082 100.62	2 309 847.09		-227 746.47	-9.86
Charges sociales			978 547.96	1 079 971.09		-101 423.13	-9.39
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			128 288.91	119 114.42		9 174.49	7.70
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			18 315.06	36 571.55		-18 256.49	-49.92
Dotations aux provisions							
Autres charges			41 830.10	144 783.08		-102 952.98	-71.11
Total des Charges d'exploitation (II)			18 969 645.85	17 790 470.65		1 179 175.20	6.63
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			3 832 111.82	3 431 078.47		401 033.35	11.69
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	23 300.00		32 038.05		-8 738.05	-27.27
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	178.86		438.84		-259.98	-59.24
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	23 478.86		32 476.89		-8 998.03	-27.71
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)			3 879.44		-3 879.44	-100.00
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI			3 879.44		-3 879.44	-100.00
2. Résultat financier (V-VI)	23 478.86		28 597.45		-5 118.59	-17.90
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	3 855 590.68		3 459 675.92		395 914.76	11.44
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital			1 166.66		-1 166.66	-100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII			1 166.66		-1 166.66	-100.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 234.64		352.36		882.28	250.39
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			4 550.58		-4 550.58	-100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	1 234.64		4 902.94		-3 668.30	-74.82
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-1 234.64		-3 736.28		2 501.64	66.96
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	971 370.00		916 872.00		54 498.00	5.94
Total des produits (I+III+V+VII)	22 825 236.53		21 255 192.67		1 570 043.86	7.39
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	19 942 250.49		18 716 125.03		1 226 125.46	6.55
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	2 882 986.04		2 539 067.64		343 918.40	13.55

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Attestation de présentation des comptes

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES		1 973.29	-1 973.29	-100.00
20500000 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIR	42 960.00	42 960.00		
20510000 SITE INTERNET	10 583.00	10 583.00		
28050000 AMORT LOGICIEL	-42 960.00	-40 986.71	-1 973.29	-4.81
28051000 AMORT SITE INTERNET	-10 583.00	-10 583.00		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	176 945.25	223 635.25	-46 690.00	-20.88
20821100 TERRAIN USUFRUIT	77 000.00	77 000.00		
20821300 BATIMENT USUFRUIT	623 000.00	623 000.00		
28082110 AMORT TERRAIN USUFRUIT	-57 534.99	-52 399.09	-5 135.90	-9.80
28082130 AMORT BATIMENT USUFRUIT	-465 519.76	-423 965.66	-41 554.10	-9.80
CONSTRUCTIONS	167 304.88	215 199.16	-47 894.28	-22.26
21350000 AGCT CONSTRUCTION	554 784.93	554 784.93		
28135000 AMORTISSEMENT AGENCEMENT CONST	-387 480.05	-339 585.77	-47 894.28	-14.10
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	86 661.09	100 725.95	-14 064.86	-13.96
21810000 INSTALL GÉNÉRALES, AMÉNAG DIVE	18 232.69	18 232.69		
21820000 MATÉRIEL DE TRANSPORT	12 136.80	12 136.80		
21830000 MAT. DE BUREAU ET INFORMATIQUE	177 358.01	159 691.53	17 666.48	11.06
21830300 MATERIEL BUREAU ET INF LYON	1 482.50	1 482.50		
21840000 MOBILIER DE BUREAU	82 503.94	82 503.94		
21840300 MOB BUREAU LYON	2 816.46	2 816.46		
28181000 AMORTISSEMENT AGENCTS AMENAGTS	-11 547.22	-9 564.63	-1 982.59	-20.73
28182000 AMORTISSEMENTS MAT DE TRANSPOR	-12 136.80	-12 136.80		
28183000 AMORTISSEMENT INFORMATIQUE	-155 330.06	-142 146.22	-13 183.84	-9.27
28183030 AMORT MAT INFO LYON	-970.91	-839.41	-131.50	-15.67
28184000 AMORTISSEMENT	-25 067.86	-8 634.45	-16 433.41	NS
28184030 AMORT MOBILIER LYON	-2 816.46	-2 816.46		
AUTRES PARTICIPATIONS	1 270 300.00	1 270 300.00		
26100200 TITRES	1 056 300.00	1 056 300.00		
26102400 TITRES AVENAO INDUSTRIE	20 000.00	20 000.00		
26120600 TITRES NEXTCUBE	194 000.00	194 000.00		
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	137 507.89	148 820.68	-11 312.79	-7.60
26718700 CREANCE 3DSERVICAD	134 207.89	146 782.63	-12 574.74	-8.57
26781700 INT C/C 3D SERVICAD	3 294.80	1 552.54	1 742.26	112.22
26781800 INTERETS DE C/C AI	5.20	485.51	-480.31	-98.93
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	32 416.31	28 704.48	3 711.83	12.93
27500000 DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS VERSÉ	32 416.31	28 704.48	3 711.83	12.93
Total II	1 871 135.42	1 989 358.81	-118 223.39	-5.94
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS		30 735.00	-30 735.00	-100.00
31000000 STOCK		30 735.00	-30 735.00	NS
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	26 433.81	83 036.84	-56 603.03	-68.17
40910000 AVANCES ACOMPTES VERSÉS SUR	26 433.81	3 036.84	23 396.97	770.44
40910003 AVANCES FOURNISSEURS AI		80 000.00	-80 000.00	NS

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	5 393 019.39	4 433 095.59	959 923.80	21.65
41100000 CLIENTS	5 194 741.22	4 344 449.82	850 291.40	19.57
41600000 CLIENTS DOUTEUX TVA 19,60	412.73	626.22	-213.49	-34.09
41620000 CLIENTS DOUTEUX TVA 20	95 334.01	77 272.74	18 061.27	23.37
41640000 CLIENTS DOUTEUX CEE	13 145.78	12 345.78	800.00	6.48
41809903 FACTURES A ETABLIR AI		2 194.18	-2 194.18	NS
41809904 FAE GROUPE NEXT CUBE		245.50	-245.50	NS
41810000 FAE HORS GROUPE	182 321.54	71 964.68	110 356.86	153.35
49100000 PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION D	-345.10	-523.60	178.50	34.09
49120000 PROVISION CLIENTS	-79 445.01	-63 133.95	-16 311.06	-25.84
49140000 PROVISION CLIENTS CEE	-13 145.78	-12 345.78	-800.00	-6.48
AUTRES CREANCES	132 298.00	119 126.56	13 171.44	11.06
40980000 RABAIS ET AUTRES AVOIRS NON RE	41 562.92	5 632.12	35 930.80	637.96
42500000 ACOMPTE SUR SALAIRE	3 483.70		3 483.70	
42503500 JCO-FRAIS CONGY JULIEN		500.00	-500.00	NS
42507800 GLE-FRAIS LE PETIT GUILLAUME		440.00	-440.00	NS
42511900 DSY-FRAIS SYNAKOWSKI DAVID		388.60	-388.60	NS
42514100 SWE-FRAIS WETTERWALD STÉPHANE		475.71	-475.71	NS
42518100 GRA-FRAIS RABEAU GUENAE		435.00	-435.00	NS
42525400 CMO-FRAIS CEDRIC MONKA		815.00	-815.00	NS
42533300 JKU-FRAIS JENNIFER KUBICKI		500.00	-500.00	NS
42536500 NDF DAMIEN GAZELE		500.00	-500.00	NS
44567000 TVA RÉCUPÉRABLE APRÈS PAIEMENT	65 279.04	70 823.14	-5 544.10	-7.83
44586000 TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRE	8 517.04	11 482.37	-2 965.33	-25.83
44586900 TVA SUR FNP GROUPE	13 455.30		13 455.30	
44586903 TVA SUR FNP GROUPE		26 801.29	-26 801.29	NS
44870000 ETAT PRODUITS À RECEVOIR		333.33	-333.33	NS
DISPONIBILITES	4 684 584.02	5 523 529.33	-838 945.31	-15.19
51220000 CIC	4 684 584.02	5 523 529.33	-838 945.31	-15.19
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	154 067.63	141 896.47	12 171.16	8.58
48600000 CHARGES CONTASTÉES D'AVANCE	154 067.63	141 896.47	12 171.16	8.58
Total III	10390402.85	10331419.79	58 983.06	0.57
TOTAL GENERAL	12261538.27	12320778.60	-59 240.33	-0.48

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
CAPITAL	20 780.00	20 780.00		
10130000 CAPITAL	20 780.00	20 780.00		
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	523 314.48	523 314.48		
10410000 PRIME D'EMISSION	523 314.48	523 314.48		
RESERVE LEGALE	2 078.00	2 078.00		
10611000 RESERVE LÉGALE	2 078.00	2 078.00		
AUTRES RESERVES	39 067.64		39 067.64	
10680000 AUTRES RÉSERVES	39 067.64		39 067.64	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	2 882 986.04	2 539 067.64	343 918.40	13.55
Total I	3 468 226.16	3 085 240.12	382 986.04	12.41
PROVISIONS POUR RISQUES	46 718.47	46 718.47		
15180000 PROVISION LITIGE PRUDHOMME	46 718.47	46 718.47		
Total III	46 718.47	46 718.47		
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	916.05	16 127.90	-15 211.85	-94.32
51100000 VALEUR A L'ENCAISSEMENT		15 046.00	-15 046.00	NS
51860000 INTERET CHARGES A PAYER	916.05	1 081.90	-165.85	-15.33
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		2 723.40	-2 723.40	-100.00
16500200 3DSERVICAD - DÉPÔT REÇU		2 098.40	-2 098.40	NS
16500300 PRODIG - DÉPÔT REÇU		625.00	-625.00	NS
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	417 488.50	557 969.59	-140 481.09	-25.18
41912000 AVANCE CLIENTS TVA 20	417 488.50	557 969.59	-140 481.09	-25.18
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	4 310 564.98	4 032 347.90	278 217.08	6.90
40100000 FOURNISSEURS	2 861 699.53	3 085 856.17	-224 156.64	-7.26
40801200 FOURNISSEURS FAR SCI DES PRES		2 229.22	-2 229.22	NS
40809900 FNP GROUPE	85 561.81		85 561.81	
40809903 FNP GROUPE AI		160 807.75	-160 807.75	NS
40810000 FNP	1 363 303.64	783 454.76	579 848.88	74.01
DETTE FISCALES ET SOCIALES	2 562 249.33	3 379 042.87	-816 793.54	-24.17
42100000 SALAIRES A PAYER	33 523.14		33 523.14	
42101200 SALAIRES DÉCEMBRE		4 088.63	-4 088.63	NS
42501700 SBO-FRAIS BOUBY SIMON		708.50	-708.50	NS
42506900 JRI-FRAIS RICHARD JULIAN		29.70	-29.70	NS
42510800 CPA-FRAIS PAHON CHRISTOPHE		624.82	-624.82	NS
42513500 NRO-FRAIS ROI SANS SAC NICOLAS		233.02	-233.02	NS
42515200 FHA-FRAIS HARO FLAVIEN		59.20	-59.20	NS
42516100 LCH-FRAIS CHIFFLET LAETITIA		175.49	-175.49	NS
42516600 AGO-FRAIS GONZALES ABEL		100.00	-100.00	NS
42523500 GMO-FRAIS GABRIEL MOLLE		44.97	-44.97	NS
42524700 JES-FRAIS JEAN ESKNAZI		160.22	-160.22	NS
42526400 PDE-FRAIS PATRICK DEYDIER		2 122.44	-2 122.44	NS
42527100 TCA1-FRAIS THOMAS CALLET		13.10	-13.10	NS
42529800 ADE1-FRAIS ANNE-SOPHIE DEMEUSY		224.50	-224.50	NS
42530700 EMA1-FRAIS EDOUARD MARMET		79.74	-79.74	NS

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
42531600	MID-FRAIS MOURAD IDJERI		4.42	-4.42	NS
42533500	LMA-FRAIS LAURENT MAILHES		10.63	-10.63	NS
42533900	JAU-FRAIS JULIEN AUDINET		89.89	-89.89	NS
42534800	JCA1-FRAIS JACQUES CARLISI		16.69	-16.69	NS
42535800	CFR-FRAIS CLEMENT FROMONT		20.20	-20.20	NS
42536600	NDF BILAL UYAR		138.99	-138.99	NS
42820000	PERSONNEL, DETTES PR CONGÉS À	106 536.36	128 909.81	-22 373.45	-17.36
42860000	CHARGES À PAYER	120 889.80	247 659.12	-126 769.32	-51.19
43100000	URSSAF AVENAO PARIS	93 691.05	86 225.00	7 466.05	8.66
43710000	COTISATION RETRAITE	39 840.54	37 516.52	2 324.02	6.19
43720000	MUTUELLE FILHET ALLARD(EX GAN)	11 882.64	11 618.00	264.64	2.28
43820000	CHARGES SOCIALES CONGÉS PAYÉ	45 411.55	54 673.79	-9 262.24	-16.94
43860000	CHARGES SOCIALES SUR SALAIRES	53 000.81	111 842.01	-58 841.20	-52.61
43862000	TAXE APPRENTISSAGE		3 449.88	-3 449.88	NS
43863000	TAXE FORMATION	1 000.13	3 574.34	-2 574.21	-72.02
43868000	AGEFIPH		4 622.00	-4 622.00	NS
44200000	IS INTEGRATION FISCALE	971 370.00	1 611 118.00	-639 748.00	-39.71
44210000	PRELEVEMENT A LA SOURCE	19 966.51	15 591.45	4 375.06	28.06
44551000	TVA À DÉCAISSER	259 393.00	408 313.00	-148 920.00	-36.47
44572000	TVA COLLECTÉE SUR ENCA1.19,6%	68.17	102.17	-34.00	-33.28
44572200	TVA COLLECTÉE SUR ENCA1.20%	762 898.05	619 228.90	143 669.15	23.20
44573000	TVA- FACTURES À ÉTABLIR	30 043.83	11 994.11	18 049.72	150.49
44573003	TVA- FACTURES À ÉTABLIR A1		365.70	-365.70	NS
44573004	TVA- FACTURES À ÉTABLIR NEXT		40.92	-40.92	NS
44860000	ETAT CHARGES À PAYER	12 733.75	13 253.00	-519.25	-3.92
AUTRES DETTES		2 058.54		2 058.54	
41980000	AVOIR CLT A ETABLIR	2 058.54		2 058.54	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		1 453 316.24	1 200 608.35	252 707.89	21.05
48700000	PRODUITS CONTASTÉS D'AVANCE	1 453 316.24	1 200 608.35	252 707.89	21.05
Total IV		8 746 593.64	9 188 820.01	-442 226.37	-4.81
TOTAL GENERAL		12261538.27	12320778.60	-59 240.33	-0.48

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2022 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2021 12	% CA	Ecart N / N-1	
					Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	22707438.88	100.00	20951931.48	100.00	1755507.40	8.38
VENTES DE MARCHANDISES	1 292.00	100.00	5 472.00	100.00	-4 180.00	-76.39
70720000 VENTES - MATÉRIELS	1 292.00	100.00	2 522.00	46.09	-1 230.00	-48.77
70730500 VENTES - 5.5 %			2 950.00	53.91	-2 950.00	NS
COUT D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES	387.00	29.95	5 645.05	103.16	-5 258.05	-93.14
60720000 ACHATS - MATÉRIELS			5 645.05	103.16	-5 645.05	NS
60720400 ACHATS - MATÉRIELS CEE	387.00	29.95			387.00	
MARGE COMMERCIALE	905.00	70.05	-173.05	-3.16	1 078.05	622.97
PRODUCTION VENDUE	22706146.88	100.00	20946459.48	100.00	1759687.40	8.40
70610000 FORMATION	1 122 263.95	4.94	1 378 403.50	6.58	-256 139.55	-18.58
70610100 FORMATION - VARIATION	-45 852.02	-0.20	-13 787.88	-0.07	-32 064.14	NS
70610400 FORMATION CEE	86 121.00	0.38	65 403.00	0.31	20 718.00	31.68
70610900 FORMATION EXPORT EXO			1 960.00	0.01	-1 960.00	NS
70620000 PRESTATIONS CONTRAT DE SERVICE	812 739.16	3.58	759 778.46	3.63	52 960.70	6.97
70620100 VARIATION PRESTATION SERVICE	-66 777.56	-0.29	-21 004.61	-0.10	-45 772.95	NS
70630000 MAINTENANCE	1 293 724.66	5.70	1 983 319.55	9.47	-689 594.89	-34.77
70630100 VARIATION MAINTENANCE	-115 313.33	-0.51	-104 406.39	-0.50	-10 906.94	-10.45
70630400 MAINTENANCE CEE	109 777.25	0.48	116 880.98	0.56	-7 103.73	-6.08
70630900 MAINTENANCE EXPORT	6 000.00	0.03	1 700.00	0.01	4 300.00	252.94
70631000 RENOUELEMENT DE MAINTENANCE	1 349 741.96	49.99	9 021 807.37	43.07	2 327 934.59	25.80
70631100 VARIATION RNVLT MAINTENANCE	2 334.55	0.01	8 618.00	0.04	-6 283.45	-72.91
70631400 RENOUELEMENT MAINTENANCE CEE	848 602.36	3.74	636 967.10	3.04	211 635.26	33.23
70631900 RENOUELEMENT EXPORT	4 847.03	0.02	3 303.36	0.02	1 543.67	46.73
70650000 VENTES - LICENCES	5 647 280.41	24.87	6 158 670.60	29.40	-511 390.19	-8.30
70650100 VARIATION LICENCES	58 421.17	0.26	67.29	0.00	58 353.88	NS
70650400 VENTES LICENCES CEE	452 101.89	1.99	393 735.41	1.88	58 366.48	14.82
70650900 VENTES LICENCES EXPORT	20 325.00	0.09	6 750.00	0.03	13 575.00	201.11
70651000 VENTES LICENCES À TERME	818 221.12	3.60	256 260.73	1.22	561 960.39	219.29
70651100 VARIATION LICENCES À TERME			1 041.60	0.00	-1 041.60	NS
70651400 VENTES LICENCES À TERME CEE	13 868.00	0.06	34 470.00	0.16	-20 602.00	-59.77
70651900 VENTES LICENCES HORS CEE			27 890.00	0.13	-27 890.00	NS
70660000 CONSULTING			980.00	0.00	-980.00	NS
70661100 VARIATION PRESTATION CEE			-5 637.96	-0.03	5 637.96	100.00
70661400 PRESTATION CEE	18 920.00	0.08	34 847.96	0.17	-15 927.96	-45.71
70800300 REFACTORATION 1LIFE			9 520.00	0.05	-9 520.00	NS
70802400 REFACTORATION AVENAO INDUSTRIE	39 648.12	0.17	40 681.90	0.19	-1 033.78	-2.54
70809900 REFACTORATION FG GROUPE	16 361.84	0.07	6 578.22	0.03	9 783.62	148.73
70820000 COMMISSIONS	200 602.42	0.88	105 674.55	0.50	94 927.87	89.83
70820100 VARIATION COMMISSIONS	4 727.90	0.02	5 350.93	0.03	-623.03	-11.64
70820400 COMMISSION CEE			7 289.17	0.03	-7 289.17	NS
70850000 PORTS FACTURÉS	580.00	0.00	1 515.43	0.01	-935.43	-61.73
70883000 PRODUIT ACTIVITE ANNEXE PRESTA	6 880.00	0.03	21 831.21	0.10	-14 951.21	-68.49
PRODUCTION DE L'EXERCICE	22706146.88	100.00	20946459.48	100.00	1759687.40	8.40
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	11748157.70	51.74	10424044.36	49.77	1324113.34	12.70
60130000 ACHATS - MAINTENANCE	749 215.13	3.30	1 050 110.87	5.01	-300 895.74	-28.65
60130100 VARIATION MAINTENANCE	-31 118.32	-0.14	-71 244.28	-0.34	40 125.96	56.32
60130400 ACHATS - MAINTENANCE CEE	25 519.25	0.11	28 978.85	0.14	-3 459.60	-11.94
60131000 ACHAT RENOUVLT MAINTENANCE	6 313 866.51	27.81	5 194 549.10	24.80	1 119 317.41	21.55
60131100 VARIATION RENOUVLT MAINTENANCE	491 744.26	2.17	186 744.39	0.89	304 999.87	163.32

* Proportion de l'écart en fonction du nombre de mois

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		% CA	Exercice N-1		% CA	Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12		31/12/2021	12		Euros	%
60131400 ACHAT RENOUVLT MAINTENANCE CEE	55 085.56	0.24		22 554.62	0.11		32 530.94	144.23
60150000 ACHATS - LICENCES	3 679 083.34	16.20		3 692 318.99	17.63		-13 235.65	-0.36
60150100 VARIATION ACHAT LICENCE	-140 440.34	-0.62		-215 159.52	-1.03		74 719.18	34.73
60150400 ACHATS - LICENCES CEE	61 845.00	0.27		147 049.65	0.70		-85 204.65	-57.94
60150900 ACHATS IMPORTS				500.00	0.00		-500.00	NS
60151000 ACHATS - LICENCES À TERME	511 922.49	2.25		202 339.50	0.97		309 582.99	153.00
60151100 VARIATION LICENCE À TERME	397.00	0.00					397.00	
60313000 VARIATION STOCK MAINTENANCE	825.00	0.00		42 675.32	0.20		-41 850.32	-98.07
60313100 VARIATION STOCK RNLVT MAINT				68 518.93	0.33		-68 518.93	NS
60315000 VARIATION STOCK LICENCES	29 910.00	0.13		72 974.72	0.35		-43 064.72	-59.01
60809900 REFACTORATION FG GROUPE	302.82	0.00		1 133.22	0.01		-830.40	-73.28
SOUS TRAITANCE DIRECTE	291 744.36	1.28		394 669.92	1.88		-102 925.56	-26.08
60400000 ACHATS D'ÉTUDES ET PREST. SERV	290 644.36	1.28		388 848.93	1.86		-98 204.57	-25.26
60409400 ACHATS D'ÉTUDE PREST. SERV CEE				3 149.99	0.02		-3 149.99	NS
60410000 ACHAT PRESTATIONS DIVERSES	1 100.00	0.00		2 671.00	0.01		-1 571.00	-58.82
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	10666244.82	46.98		10127745.20	48.35		538 499.62	5.32
MARGE BRUTE GLOBALE	10667149.82	46.98		10127572.15	48.34		539 577.67	5.33
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	3 549 014.51	15.63		3 153 195.45	15.05		395 819.06	12.55
60610000 ELECTRICITÉ	13 577.61	0.06		13 523.42	0.06		54.19	0.40
60630000 ACHAT FOURN.ENTRE.PETIT.EQUIP	4 989.98	0.02		10 706.66	0.05		-5 716.68	-53.39
60630400 ACHAT FOURN.PETIT.EQUIP CEE	1 798.87	0.01		8 668.10	0.04		-6 869.23	-79.25
60630900 FOURNITURES EXO TVA	184.95	0.00		293.69	0.00		-108.74	-37.03
60640000 FOURNITURE ADMINISTRATIF	2 305.61	0.01		16 167.14	0.08		-13 861.53	-85.74
60640400 FOURNITURES ADMIN CEE	15.38	0.00		107.54	0.00		-92.16	-85.70
60640900 FOURNITURES ADMIN IMPORT	103.47	0.00					103.47	
60680000 ACHAT DE CARBURANT	65 617.15	0.29		56 611.43	0.27		9 005.72	15.91
61320100 LOYER NORD	30 619.40	0.13		29 847.48	0.14		771.92	2.59
61321000 LOCATION SALLE DE REUNION	10 536.09	0.05		17 191.23	0.08		-6 655.14	-38.71
61321100 LOCAT SALLE REUNION BELGE CEE	8 217.43	0.04		5 883.79	0.03		2 333.64	39.66
61326000 LOCATION INITIAL PRODWAYS	5 830.00	0.03					5 830.00	
61327000 LOCATION TOURS DELTA SERVICES	16 066.60	0.07		13 208.00	0.06		2 858.60	21.64
61328000 LOCATION LYON	33 582.75	0.15		32 912.61	0.16		670.14	2.04
61329100 LOCATION STRASBOURG DELTA-OBC	1 600.00	0.01		2 765.00	0.01		-1 165.00	-42.13
61329200 LOCATION OLMAX	28 711.00	0.13		15 401.13	0.07		13 309.87	86.42
61329300 LOCATION NANTES	15 154.14	0.07		14 819.60	0.07		334.54	2.26
61329400 LOCATION BORDEAUX	11 533.96	0.05		11 952.40	0.06		-418.44	-3.50
61351200 LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR	481.84	0.00		595.00	0.00		-113.16	-19.02
61351500 LOCATION XEROX	1 398.87	0.01					1 398.87	
61352000 LOCATION VÉHICULE COURTE DUREE	11 507.91	0.05		13 097.92	0.06		-1 590.01	-12.14
61352100 LOCATION PARCOURS ALPHABET	91 842.92	0.40		93 135.01	0.44		-1 292.09	-1.39
61400000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROP	18 026.67	0.08		18 063.80	0.09		-37.13	-0.21
61401200 CHARGES LOCATIVES SCI DES PRÈS	7 206.74	0.03		13 028.95	0.06		-5 822.21	-44.69
61428000 CHARGES LOCATIVES LYON	22 611.58	0.10		17 451.75	0.08		5 159.83	29.57
61429200 CHARGES LOCATIVES AIX	10 251.99	0.05		6 210.40	0.03		4 041.59	65.08
61429300 CHARGES LOCATIVES NANTES	5 863.40	0.03		6 061.49	0.03		-198.09	-3.27
61429500 CHARGES LOCATIVES LILLE	28 883.50	0.13		22 958.59	0.11		5 924.91	25.81
61429600 CHARGES LOCATIVES STRASBOURG				350.00	0.00		-350.00	NS
61520000 ENTRETIEN ET RÉPARATION BIENS	27 384.30	0.12		30 369.89	0.14		-2 985.59	-9.83
61550000 ENTRETIEN MAT DE BUREAU	1 102.79	0.00		3 053.40	0.01		-1 950.61	-63.88
61552000 ENTRETIEN SUR VÉHICULES	9 309.36	0.04		10 515.50	0.05		-1 206.14	-11.47
61552200 ENTRETIEN PARCOURS ALPHABET	31 501.72	0.14		39 723.39	0.19		-8 221.67	-20.70

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	% CA	31/12/2021	% CA	Euros	%
61560100 MAINTENANCE INFORMATIQUE	9 248.00	0.04	3 212.42	0.02	6 035.58	187.88
61561000 MAINTENANCE LOGICIEL NAVISION	8 400.00	0.04	650.00	0.00	7 750.00	NS
61563900 MAINTENANCE BE-CLOUD	178 793.65	0.79	196 894.55	0.94	-18 100.90	-9.19
61600100 ASSURANCE DIVERSES	4 492.81	0.02			4 492.81	
61601000 ASSURANCE FLOTTE AUTO	60 841.26	0.27	61 701.06	0.29	-859.80	-1.39
61630000 ASSURANCE MULTIRISQUE LOCAUX	5 873.59	0.03	5 683.26	0.03	190.33	3.35
61640000 ASSURANCE RESP. CIVIL AIG	14 151.74	0.06	12 663.86	0.06	1 487.88	11.75
61810000 ABONNEMENTS DIVERS	33 939.82	0.15	15 691.55	0.07	18 248.27	116.29
61810400 ABONNEMENTS DIVERS CEE	29 058.09	0.13	22 904.55	0.11	6 153.54	26.87
61810900 ABNT-DOCUMENTATION DIV EXPORT	67.50	0.00	584.14	0.00	-516.64	-88.44
61850000 FRAIS DE COLLOQUES, SÉMINAIRES	42 741.93	0.19	10 541.67	0.05	32 200.26	305.46
62110000 PERSONNEL EXTERIEUR	46 087.16	0.20			46 087.16	
62220000 COMMISSIONS			1 070.50	0.01	-1 070.50	NS
62221800 COMMISSIONS NEXTCUBE.IO			80 311.52	0.38	-80 311.52	NS
62260000 HONORAIRE	159 204.00	0.70	54 754.00	0.26	104 450.00	190.76
62260900 HONORAIRES HORS CEE			5 578.26	0.03	-5 578.26	NS
62261000 SOCIAL	23 976.00	0.11	21 824.00	0.10	2 152.00	9.86
62262000 HONORAIRE CAC	23 514.94	0.10	23 037.21	0.11	477.73	2.07
62262400 HONORAIRES AVENAO INDUSTRIES	1 468 062.57	6.47	1 254 318.31	5.99	213 744.26	17.04
62262403 HONORAIRES AVENAO INDUSTRIE			50 067.82	0.24	-50 067.82	NS
62263000 MANAGEMENT FEES PWG	494 292.00	2.18	436 902.00	2.09	57 390.00	13.14
62264000 HONORAIRES AVOCATS	9 029.17	0.04			9 029.17	
62265000 HONORAIRES RECRUTEMENT	30 900.00	0.14			30 900.00	
62265400 HONORAIRES RECRUTEMENT CEE	6 783.88	0.03	600.00	0.00	6 183.88	NS
62270000 FRAIS ACTE ET CONTENTIEUX	4 255.66	0.02	4 503.74	0.02	-248.08	-5.51
62280000 HONORAIRE INTERMEDIAIRE	3 200.00	0.01			3 200.00	
62310000 PUBLICITE	2 750.52	0.01	7 316.40	0.03	-4 565.88	-62.41
62310400 PUBLICITE CEE	26 070.63	0.11	36 609.68	0.17	-10 539.05	-28.79
62310900 PUBLICITE EXPORT	1 688.41	0.01	726.77	0.00	961.64	132.32
62330000 FOIRE ET EXPOSITION			20.83	0.00	-20.83	NS
62340000 CADEAUX À LA CLIENTÈLE	635.67	0.00	463.04	0.00	172.63	37.28
62410000 TRANSPORT SUR ACHATS	136.84	0.00	197.19	0.00	-60.35	-30.61
62410400 TRANSPORT SUR ACHATS CEE			208.07	0.00	-208.07	NS
62480000 TRANSPORT DIVERS EXPRESS	71.05	0.00	640.01	0.00	-568.96	-88.90
62510000 DÉPLACEMENTS	556.43	0.00	40 445.50	0.19	-39 889.07	-98.62
62510100 FRAIS DEPLACEMENT IND KM	22 665.10	0.10	22 684.87	0.11	-19.77	-0.09
62510200 FRAIS DEPLACEMENT -HOTEL	62 819.40	0.28	49 446.10	0.24	13 373.30	27.05
62510300 FRAIS DEPLACEMENT -AUTRES	111 918.80	0.49	78 532.45	0.37	33 386.35	42.51
62560000 MISSIONS	27 997.04	0.12	16 066.68	0.08	11 930.36	74.26
62570000 RÉCEPTIONS - ENTREPRISE	21 892.33	0.10	484.49	0.00	21 407.84	NS
62600000 FRAIS POSTAUX DIVERS	1 598.27	0.01	1 519.51	0.01	78.76	5.18
62600100 FRAIS POSTAUX RÉCURRENT	30 403.49	0.13	24 757.00	0.12	5 646.49	22.81
62610400 FRAIS POSTAUX REGUS CEE	1 450.79	0.01	1 449.58	0.01	1.21	0.08
62620400 TÉLÉPHONE ORANGE BELGIUM CEE	470.89	0.00	556.13	0.00	-85.24	-15.33
62621000 CALL2CONF	22.40	0.00	-100.00	-0.00	122.40	122.40
62621200 ORANGE-CONTRAT 700818792	1 491.48	0.01	1 410.48	0.01	81.00	5.74
62624000 TÉLÉPHONE DELTA-TOUR	1 577.96	0.01	1 847.93	0.01	-269.97	-14.61
62628000 TÉLÉPHONE ECONOMICTEL	828.00	0.00	863.87	0.00	-35.87	-4.15
62629000 TELEPHONE OVH NORD	11.88	0.00	11.96	0.00	-0.08	-0.67
62630000 WANADOO			301.74	0.00	-301.74	NS
62640000 CELESTE	3 883.42	0.02	3 534.00	0.02	349.42	9.89
62650000 ORANGE -CONTRAT 802295037	422.71	0.00	16 530.50	0.08	-16 107.79	-97.44
62651000 ORANGE LIGNE GROUPE	21 346.85	0.09	21 829.15	0.10	-482.30	-2.21
62653000 TELECOM NORD REFACTURÉE			2 833.35	0.01	-2 833.35	NS
62671000 INTERNET ALSATIS	17 040.00	0.08	17 294.97	0.08	-254.97	-1.47

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2022	% CA	Exercice N-1 31/12/2021	% CA	Ecart N / N-1	
					Euros	%
62672000 INTERNET AIC TELECOM	3 300.00	0.01	3 300.00	0.02		
62673000 INTERNET EURAFIBRE	2 460.00	0.01	2 460.00	0.01		
62674000 INTERNET A6 TELECOM	600.00	0.00	600.00	0.00		
62675000 INTERNET PACWAM			280.00	0.00	-280.00	NS
62690000 PORTABLE SALARIÉS	548.08	0.00	589.67	0.00	-41.59	-7.05
62750000 FRAIS DE VIREMENT	174.11	0.00	217.90	0.00	-43.79	-20.10
62753000 COMMISSION ENC	0.56		1.12		-0.56	-50.00
62760000 COMMISSION DE COMPTE	5 724.62	0.03	5 369.88	0.03	354.74	6.61
62770000 SERVICES BANCAIRES	661.79	0.00	2 231.41	0.01	-1 569.62	-70.34
62810000 COTISATION UPS	5.10	0.00			5.10	
62811000 COTISATIONS DIVERSES			445.00	0.00	-445.00	NS
62813000 FEDEX - FRAIS DOSSIER	15.00	0.00	33.50	0.00	-18.50	-55.22
62814000 FRAIS CHEQUES DEJEUNER	593.65	0.00	796.05	0.00	-202.40	-25.43
62830000 COTISATION - CB	449.49	0.00	219.94	0.00	229.55	104.37
VALEUR AJOUTEE	7 118 135.31	31.35	6 974 376.70	33.29	143 758.61	2.06
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			5 044.45	0.02	-5 044.45	-100.00
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			5 044.45	0.02	-5 044.45	NS
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	131 259.63	0.58	122 628.64	0.59	8 630.99	7.04
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	13 091.84	0.06	16 999.88	0.08	-3 908.04	-22.99
63121000 TAXE APPRENTISSAGE - SOLDE	1 997.05	0.01			1 997.05	
63130000 FORMATION PROF	4 618.42	0.02	1 020.00	0.00	3 598.42	352.79
63330000 FORMATION PROFESSIONNELLE	22 189.44	0.10	23 851.76	0.11	-1 662.32	-6.97
63331000 CONTRIBUTION FORMATION SOLDE	1 000.13	0.00			1 000.13	
63380000 AGEFIPH TRAVAILLEUR HANDICAPÉ	5 631.75	0.02	4 622.00	0.02	1 009.75	21.85
63511000 CVAE	57 774.00	0.25	55 113.00	0.26	2 661.00	4.83
63511100 CFE	9 957.00	0.04	10 314.00	0.05	-357.00	-3.46
63514000 TVTS	3 460.00	0.02	3 169.00	0.02	291.00	9.18
63580000 IMPOT DIVERS	5 253.00	0.02	4 476.00	0.02	777.00	17.36
63710000 CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDA	5 004.00	0.02	3 063.00	0.01	1 941.00	63.37
63780000 TAXES DIVERSES	1 283.00	0.01			1 283.00	
SALAIRES DU PERSONNEL	2 082 100.62	9.17	2 309 847.09	11.02	-227 746.47	-9.86
64110000 SALAIRES - TECHNICIENS	2 224 858.85	9.80	2 236 092.21	10.67	-11 233.36	-0.50
64120000 CONGÉS PAYES	-22 373.45	-0.10	23 091.95	0.11	-45 465.40	NS
64130000 PROVISION COMMISSIONS	-126 769.32	-0.56	19 209.59	0.09	-145 978.91	NS
64140000 INDEMNITÉS ET AVANTAGES DIVERS	6 384.54	0.03	31 453.34	0.15	-25 068.80	-79.70
CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL	978 547.96	4.31	1 079 971.09	5.15	-101 423.13	-9.39
64510000 COTISATIONS À L'URSSAF	674 941.36	2.97	673 659.79	3.22	1 281.57	0.19
64530000 COTISATIONS AUX CAISSES DE RET	253 613.77	1.12	241 362.34	1.15	12 251.43	5.08
64580000 CHARGES SUR PRIME	-56 954.19	-0.25	9 172.95	0.04	-66 127.14	NS
64582000 CHARGES CP	-9 262.24	-0.04	8 803.66	0.04	-18 065.90	NS
64710000 AUTRES CHARGES SOCIALES	15 100.00	0.07			15 100.00	
64720000 CHEQUES DEJEUNER	83 684.06	0.37	99 704.00	0.48	-16 019.94	-16.07
64750000 MEDECINE TRAVAIL	4 348.50	0.02	4 849.00	0.02	-500.50	-10.32
64800000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	13 076.70	0.06	41 650.05	0.20	-28 573.35	-68.60
64810100 AUTRES CHARGES - COMMERCIAUX			769.30	0.00	-769.30	NS

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2022 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2021 12	% CA	Ecart N / N-1	
					Euros	%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	3 926 227.10	17.29	3 466 974.33	16.55	459 252.77	13.25
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	17 658.94	0.08	52 021.52	0.25	-34 362.58	-66.05
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	17 658.94	0.08	52 021.52	0.25	-34 362.58	-66.05
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	41 830.10	0.18	144 783.08	0.69	-102 952.98	-71.11
65100000 REDEVANCES POUR CONCESSIONS, B	31 122.15	0.14	28 334.38	0.14	2 787.77	9.84
65100400 REDEVANCE CEE	10 093.41	0.04	3 348.51	0.02	6 744.90	201.43
65100900 REDEVANCES IMPORTATION	312.52	0.00	487.55	0.00	-175.03	-35.90
65400000 PERTE IRRÉCOUVRABLE 20%			76 576.55	0.37	-76 576.55	NS
65400400 PERTE SUR CREANCES CEE			11 900.00	0.06	-11 900.00	NS
65419600 PERTE SUR CREANCE IRRÉC 19.6%			19 209.26	0.09	-19 209.26	NS
65800000 AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	302.02	0.00	4 926.83	0.02	-4 624.81	-93.87
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	76 659.85	0.34	212 551.67	1.01	-135 891.82	-63.93
78150000 REPRISE PROVISION LITIGES			3 028.28	0.01	-3 028.28	NS
78158000 REPRISE PROV LITIGE PRUDHOMME			14 513.29	0.07	-14 513.29	NS
78174000 REP PROV CLIENTS DOUTEUX 19.60%	178.50	0.00	19 387.76	0.09	-19 209.26	-99.08
78174100 REPRISE PROV CLTS DOUTEUX 20%	1 204.00	0.01	115 929.22	0.55	-114 725.22	-98.96
78174900 REP PROV CREANCE DOUTEUSE CEE			11 900.00	0.06	-11 900.00	NS
79100000 TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOIT	45 068.71	0.20	11 692.00	0.06	33 376.71	285.47
79110000 TR PART SALARIALE	30 208.64	0.13	36 101.12	0.17	-5 892.48	-16.32
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	128 288.91	0.56	119 114.42	0.57	9 174.49	7.70
68111000 DOTATION IMMOB CORPORELS	48 663.29	0.21	49 406.76	0.24	-743.47	-1.50
68112000 DOTATION IMMOB CORPORELLES	79 625.62	0.35	69 707.66	0.33	9 917.96	14.23
DOTATIONS AUX PROVISIONS	18 315.06	0.08	36 571.55	0.17	-18 256.49	-49.92
68174100 PROVISION CLIENTS DOUTEUX 20%	17 515.06	0.08	34 975.77	0.17	-17 460.71	-49.92
68174400 PROVISION CLIENTS DOUTEUX CEE	800.00	0.00	1 595.78	0.01	-795.78	-49.87
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 832 111.82	16.88	3 431 078.47	16.38	401 033.35	11.69
PRODUITS FINANCIERS	23 478.86	0.10	32 476.89	0.16	-8 998.03	-27.71
76110000 DIVIDENDES GROUPE	20 000.00	0.09	30 000.00	0.14	-10 000.00	-33.33
76150000 INTERET CCT	3 300.00	0.01			3 300.00	
76150002 INTERET CCT			1 552.54	0.01	-1 552.54	NS
76150003 INTERET CCT			485.51	0.00	-485.51	NS
76400000 REVENUS DES VALEURS MOBILIÈRES			334.00	0.00	-334.00	NS
76800000 PRODUITS FINANCIERS	178.86	0.00	104.84	0.00	74.02	70.60
CHARGES FINANCIÈRES			3 879.44	0.02	-3 879.44	-100.00
66500000 ESCOMPTE ACCORDÉE			3 879.44	0.02	-3 879.44	NS
RESULTAT COURANT	3 855 590.68	16.98	3 459 675.92	16.51	395 914.76	11.44
PRODUITS EXCEPTIONNELS			1 166.66	0.01	-1 166.66	-100.00
77520000 PRODUIT CESSION			1 166.66	0.01	-1 166.66	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 234.64	0.01	4 902.94	0.02	-3 668.30	-74.82
67120000 AMENDE NON DÉDUCTIBLE	56.50	0.00	209.00	0.00	-152.50	-72.97
67121000 PÉNALITÉ DÉDUCTIBLE	1 178.14	0.01	143.36	0.00	1 034.78	721.81
67500000 VALEUR NETTE COMPTABLE			4 550.58	0.02	-4 550.58	NS

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

[illegible]

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	1 292.00	5 472.00	-4 180.00	-76.39
70720000 VENTES - MATÉRIELS	1 292.00	2 522.00	-1 230.00	-48.77
70730500 VENTES - 5.5 %		2 950.00	-2 950.00	NS
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	22706146.88	20946459.48	1759687.40	8.40
70610000 FORMATION	1 122 263.95	1 378 403.50	-256 139.55	-18.58
70610100 FORMATION - VARIATION	-45 852.02	-13 787.88	-32 064.14	NS
70610400 FORMATION CEE	86 121.00	65 403.00	20 718.00	31.68
70610900 FORMATION EXPORT EXO		1 960.00	-1 960.00	NS
70620000 PRESTATIONS CONTRAT DE SERVICE	812 739.16	759 778.46	52 960.70	6.97
70620100 VARIATION PRESTATION SERVICE	-66 777.56	-21 004.61	-45 772.95	NS
70630000 MAINTENANCE	1 293 724.66	1 983 319.55	-689 594.89	-34.77
70630100 VARIATION MAINTENANCE	-115 313.33	-104 406.39	-10 906.94	-10.45
70630400 MAINTENANCE CEE	109 777.25	116 880.98	-7 103.73	-6.08
70630900 MAINTENANCE EXPORT	6 000.00	1 700.00	4 300.00	252.94
70631000 RENOUVELEMENT DE MAINTENANCE	11 349 741.96	9 021 807.37	2 327 934.59	25.80
70631100 VARIATION RNVLT MAINTENANCE	2 334.55	8 618.00	-6 283.45	-72.91
70631400 RENOUVELEMENT MAINTENANCE CEE	848 602.36	636 967.10	211 635.26	33.23
70631900 RENOUVELLEMENT EXPORT	4 847.03	3 303.36	1 543.67	46.73
70650000 VENTES - LICENCES	5 647 280.41	6 158 670.60	-511 390.19	-8.30
70650100 VARIATION LICENCES	58 421.17	67.29	58 353.88	NS
70650400 VENTES LICENCES CEE	452 101.89	393 735.41	58 366.48	14.82
70650900 VENTES LICENCES EXPORT	20 325.00	6 750.00	13 575.00	201.11
70651000 VENTES LICENCES À TERME	818 221.12	256 260.73	561 960.39	219.29
70651100 VARIATION LICENCES À TERME		1 041.60	-1 041.60	NS
70651400 VENTES LICENCES À TERME CEE	13 868.00	34 470.00	-20 602.00	-59.77
70651900 VENTES LICENCES HORS CEE		27 890.00	-27 890.00	NS
70660000 CONSULTING		980.00	-980.00	NS
70661100 VARIATION PRESTATION CEE		-5 637.96	5 637.96	100.00
70661400 PRESTATION CEE	18 920.00	34 847.96	-15 927.96	-45.71
70800300 REFACTURATION 1LIFE		9 520.00	-9 520.00	NS
70802400 REFACTURATION AVENAO INDUSTRIE	39 648.12	40 681.90	-1 033.78	-2.54
70809900 REFACTURATION FG GROUPE	16 361.84	6 578.22	9 783.62	148.73
70820000 COMMISSIONS	200 602.42	105 674.55	94 927.87	89.83
70820100 VARIATION COMMISSIONS	4 727.90	5 350.93	-623.03	-11.64
70820400 COMMISSION CEE		7 289.17	-7 289.17	NS
70850000 PORTS FACTURÉS	580.00	1 515.43	-935.43	-61.73
70883000 PRODUIT ACTIVITE ANNEXE PRESTA	6 880.00	21 831.21	-14 951.21	-68.49
Chiffre d'affaires NET	22707438.88	20951931.48	1755507.40	8.38
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		5 044.45	-5 044.45	100.00
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		5 044.45	-5 044.45	NS
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF. DE CHARGES	76 659.85	212 551.67	-135 891.82	-63.93
78150000 REPRISE PROVISION LITIGES		3 028.28	-3 028.28	NS
78158000 REPRISE PROV LITIGE PRUDHOMME		14 513.29	-14 513.29	NS
78174000 REP PROV CLIENTS DOUTEUX 19.60%	178.50	19 387.76	-19 209.26	-99.08
78174100 REPRISE PROV CLTS DOUTEUX 20%	1 204.00	115 929.22	-114 725.22	-98.96
78174900 REP PROV CREANCE DOUTEUSE CEE		11 900.00	-11 900.00	NS
79100000 TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOIT	45 068.71	11 692.00	33 376.71	285.47
79110000 TR PART SALARIALE	30 208.64	36 101.12	-5 892.48	-16.32

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
AUTRES PRODUITS	17 658.94	52 021.52	-34 362.58	-66.05
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	17 658.94	52 021.52	-34 362.58	-66.05
Total des Produits d'exploitation	22801757.67	21221549.12	1580208.55	7.45
ACHATS DE MARCHANDISES	387.00	5 645.05	-5 258.05	-93.14
60720000 ACHATS - MATÉRIELS		5 645.05	-5 645.05	NS
60720400 ACHATS - MATÉRIELS CEE	387.00		387.00	
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	11717422.70	10239875.39	1477547.31	14.43
60130000 ACHATS - MAINTENANCE	749 215.13	1 050 110.87	-300 895.74	-28.65
60130100 VARIATION MAINTENANCE	-31 118.32	-71 244.28	40 125.96	56.32
60130400 ACHATS - MAINTENANCE CEE	25 519.25	28 978.85	-3 459.60	-11.94
60131000 ACHAT RENOUVLT MAINTENANCE	6 313 866.51	5 194 549.10	1 119 317.41	21.55
60131100 VARIATION RENOUVLT MAINTENANCE	491 744.26	186 744.39	304 999.87	163.32
60131400 ACHAT RENOUVLT MAINTENANCE CEE	55 085.56	22 554.62	32 530.94	144.23
60150000 ACHATS - LICENCES	3 679 083.34	3 692 318.99	-13 235.65	-0.36
60150100 VARIATION ACHAT LICENCE	-140 440.34	-215 159.52	74 719.18	34.73
60150400 ACHATS - LICENCES CEE	61 845.00	147 049.65	-85 204.65	-57.94
60150900 ACHATS IMPORTS		500.00	-500.00	NS
60151000 ACHATS - LICENCES À TERME	511 922.49	202 339.50	309 582.99	153.00
60151100 VARIATION LICENCE À TERME	397.00		397.00	
60809900 REFACTURATION FG GROUPE	302.82	1 133.22	-830.40	-73.28
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)	30 735.00	184 168.97	-153 433.97	-83.31
60313000 VARIATION STOCK MAINTENANCE	825.00	42 675.32	-41 850.32	-98.07
60313100 VARIATION STOCK RNLVT MAINT		68 518.93	-68 518.93	NS
60315000 VARIATION STOCK LICENCES	29 910.00	72 974.72	-43 064.72	-59.01
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	3 840 758.87	3 547 865.37	292 893.50	8.26
60400000 ACHATS D'ÉTUDES ET PREST. SERV	290 644.36	388 848.93	-98 204.57	-25.26
60409400 ACHATS D'ÉTUDE PREST. SERV CEE		3 149.99	-3 149.99	NS
60410000 ACHAT PRESTATIONS DIVERSES	1 100.00	2 671.00	-1 571.00	-58.82
60610000 ELECTRICITÉ	13 577.61	13 523.42	54.19	0.40
60630000 ACHAT FOURN.ENTRE.PETIT.EQUIP	4 989.98	10 706.66	-5 716.68	-53.39
60630400 ACHAT FOURN.PETIT.EQUIP CEE	1 798.87	8 668.10	-6 869.23	-79.25
60630900 FOURNITURES EXO TVA	184.95	293.69	-108.74	-37.03
60640000 FOURNITURE ADMINISTRATIF	2 305.61	16 167.14	-13 861.53	-85.74
60640400 FOURNITURES ADMIN CEE	15.38	107.54	-92.16	-85.70
60640900 FOURNITURES ADMIN IMPORT	103.47		103.47	
60680000 ACHAT DE CARBURANT	65 617.15	56 611.43	9 005.72	15.91
61320100 LOYER NORD	30 619.40	29 847.48	771.92	2.59
61321000 LOCATION SALLE DE REUNION	10 536.09	17 191.23	-6 655.14	-38.71
61321100 LOCAT SALLE REUNION BELGE CEE	8 217.43	5 883.79	2 333.64	39.66
61326000 LOCATION INITIAL PRODWAYS	5 830.00		5 830.00	
61327000 LOCATION TOURS DELTA SERVICES	16 066.60	13 208.00	2 858.60	21.64
61328000 LOCATION LYON	33 582.75	32 912.61	670.14	2.04
61329100 LOCATION STRASBOURG DELTA-OBC	1 600.00	2 765.00	-1 165.00	-42.13
61329200 LOCATION OLMAX	28 711.00	15 401.13	13 309.87	86.42
61329300 LOCATION NANTES	15 154.14	14 819.60	334.54	2.26
61329400 LOCATION BORDEAUX	11 533.96	11 952.40	-418.44	-3.50
61351200 LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR	481.84	595.00	-113.16	-19.02
61351500 LOCATION XEROX	1 398.87		1 398.87	
61352000 LOCATION VÉHICULE COURTE DUREE	11 507.91	13 097.92	-1 590.01	-12.14
61352100 LOCATION PARCOURS ALPHABET	91 842.92	93 135.01	-1 292.09	-1.39

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
61400000	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROP	18 026.67	18 063.80	-37.13	-0.21
61401200	CHARGES LOCATIVES SCI DES PRÈS	7 206.74	13 028.95	-5 822.21	-44.69
61428000	CHARGES LOCATIVES LYON	22 611.58	17 451.75	5 159.83	29.57
61429200	CHARGES LOCATIVES AIX	10 251.99	6 210.40	4 041.59	65.08
61429300	CHARGES LOCATIVES NANTES	5 863.40	6 061.49	-198.09	-3.27
61429500	CHARGES LOCATIVES LILLE	28 883.50	22 958.59	5 924.91	25.81
61429600	CHARGES LOCATIVES STRASBOURG		350.00	-350.00	NS
61520000	ENTRETIEN ET RÉPARATION BIENS	27 384.30	30 369.89	-2 985.59	-9.83
61550000	ENTRETIEN MAT DE BUREAU	1 102.79	3 053.40	-1 950.61	-63.88
61552000	ENTRETIEN SUR VÉHICULES	9 309.36	10 515.50	-1 206.14	-11.47
61552200	ENTRETIEN PARCOURS ALPHABET	31 501.72	39 723.39	-8 221.67	-20.70
61560100	MAINTENANCE INFORMATIQUE	9 248.00	3 212.42	6 035.58	187.88
61561000	MAINTENANCE LOGICIEL NAVISION	8 400.00	650.00	7 750.00	NS
61563900	MAINTENANCE BE-CLOUD	178 793.65	196 894.55	-18 100.90	-9.19
61600100	ASSURANCE DIVERSES	4 492.81		4 492.81	
61601000	ASSURANCE FLOTTE AUTO	60 841.26	61 701.06	-859.80	-1.39
61630000	ASSURANCE MULTIRISQUE LOCAUX	5 873.59	5 683.26	190.33	3.35
61640000	ASSURANCE RESP. CIVIL AIG	14 151.74	12 663.86	1 487.88	11.75
61810000	ABONNEMENTS DIVERS	33 939.82	15 691.55	18 248.27	116.29
61810400	ABONNEMENTS DIVERS CEE	29 058.09	22 904.55	6 153.54	26.87
61810900	ABNT-DOCUMENTATION DIV EXPORT	67.50	584.14	-516.64	-88.44
61850000	FRAIS DE COLLOQUES, SÉMINAIRES	42 741.93	10 541.67	32 200.26	305.46
62110000	PERSONNEL EXTERIEUR	46 087.16		46 087.16	
62220000	COMMISSIONS		1 070.50	-1 070.50	NS
62221800	COMMISSIONS NEXTCUBE.IO		80 311.52	-80 311.52	NS
62260000	HONORAIRE	159 204.00	54 754.00	104 450.00	190.76
62260900	HONORAIRES HORS CEE		5 578.26	-5 578.26	NS
62261000	SOCIAL	23 976.00	21 824.00	2 152.00	9.86
62262000	HONORAIRE CAC	23 514.94	23 037.21	477.73	2.07
62262400	HONORAIRES AVENAO INDUSTRIES	1 468 062.57	1 254 318.31	213 744.26	17.04
62262403	HONORAIRES AVENAO INDUSTRIE		50 067.82	-50 067.82	NS
62263000	MANAGEMENT FEES PWG	494 292.00	436 902.00	57 390.00	13.14
62264000	HONORAIRES AVOCATS	9 029.17		9 029.17	
62265000	HONORAIRES RECRUTEMENT	30 900.00		30 900.00	
62265400	HONORAIRES RECRUTEMENT CEE	6 783.88	600.00	6 183.88	NS
62270000	FRAIS ACTE ET CONTENTIEUX	4 255.66	4 503.74	-248.08	-5.51
62280000	HONORAIRE INTERMEDIAIRE	3 200.00		3 200.00	
62310000	PUBLICITE	2 750.52	7 316.40	-4 565.88	-62.41
62310400	PUBLICITE CEE	26 070.63	36 609.68	-10 539.05	-28.79
62310900	PUBLICITE EXPORT	1 688.41	726.77	961.64	132.32
62330000	FOIRE ET EXPOSITION		20.83	-20.83	NS
62340000	CADEAUX À LA CLIENTÈLE	635.67	463.04	172.63	37.28
62410000	TRANSPORT SUR ACHATS CEE	136.84	197.19	-60.35	-30.61
62410400	TRANSPORT SUR ACHATS CEE		208.07	-208.07	NS
62480000	TRANSPORT DIVERS EXPRESS	71.05	640.01	-568.96	-88.90
62510000	DÉPLACEMENTS	556.43	40 445.50	-39 889.07	-98.62
62510100	FRAIS DÉPLACEMENT IND KM	22 665.10	22 684.87	-19.77	-0.09
62510200	FRAIS DÉPLACEMENT -HOTEL	62 819.40	49 446.10	13 373.30	27.05
62510300	FRAIS DÉPLACEMENT -AUTRES	111 918.80	78 532.45	33 386.35	42.51
62560000	MISSIONS	27 997.04	16 066.68	11 930.36	74.26
62570000	RÉCEPTIONS - ENTREPRISE	21 892.33	484.49	21 407.84	NS
62600000	FRAIS POSTAUX DIVERS	1 598.27	1 519.51	78.76	5.18
62600100	FRAIS POSTAUX RÉCURRENT	30 403.49	24 757.00	5 646.49	22.81
62610400	FRAIS POSTAUX REGUS CEE	1 450.79	1 449.58	1.21	0.08
62620400	TÉLÉPHONE ORANGE BELGIUM CEE	470.89	556.13	-85.24	-15.33

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
62621000 CALL2CONF	22.40	-100.00	122.40	
62621200 ORANGE-CONTRAT 700818792	1 491.48	1 410.48	81.00	5.74
62624000 TÉLÉPHONE DELTA-TOUR	1 577.96	1 847.93	-269.97	-14.61
62628000 TÉLÉPHONE ECONOMICTEL	828.00	863.87	-35.87	-4.15
62629000 TELEPHONE OVH NORD	11.88	11.96	-0.08	-0.67
62630000 WANADOO		301.74	-301.74	NS
62640000 CELESTE	3 883.42	3 534.00	349.42	9.89
62650000 ORANGE -CONTRAT 802295037	422.71	16 530.50	-16 107.79	-97.44
62651000 ORANGE LIGNE GROUPE	21 346.85	21 829.15	-482.30	-2.21
62653000 TELECOM NORD REFACTURÉE		2 833.35	-2 833.35	NS
62671000 INTERNET ALSATIS	17 040.00	17 294.97	-254.97	-1.47
62672000 INTERNET AIC TELECOM	3 300.00	3 300.00		
62673000 INTERNET EURAFIBRE	2 460.00	2 460.00		
62674000 INTERNET A6 TELECOM	600.00	600.00		
62675000 INTERNET PACWAM		280.00	-280.00	NS
62690000 PORTABLE SALARIÉS	548.08	589.67	-41.59	-7.05
62750000 FRAIS DE VIREMENT	174.11	217.90	-43.79	-20.10
62753000 COMMISSION ENC	0.56	1.12	-0.56	-50.00
62760000 COMMISSION DE COMPTE	5 724.62	5 369.88	354.74	6.61
62770000 SERVICES BANCAIRES	661.79	2 231.41	-1 569.62	-70.34
62810000 COTISATION UPS	5.10		5.10	
62811000 COTISATIONS DIVERSES		445.00	-445.00	NS
62813000 FEDEX - FRAIS DOSSIER	15.00	33.50	-18.50	-55.22
62814000 FRAIS CHEQUES DEJEUNER	593.65	796.05	-202.40	-25.43
62830000 COTISATION - CB	449.49	219.94	229.55	104.37
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	131 259.63	122 628.64	8 630.99	7.04
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	13 091.84	16 999.88	-3 908.04	-22.99
63121000 TAXE APPRENTISSAGE - SOLDE	1 997.05		1 997.05	
63130000 FORMATION PROF	4 618.42	1 020.00	3 598.42	352.79
63330000 FORMATION PROFESSIONNELLE	22 189.44	23 851.76	-1 662.32	-6.97
63331000 CONTRIBUTION FORMATION SOLDE	1 000.13		1 000.13	
63380000 AGEFIPH TRAVAILLEUR HANDICAPÉ	5 631.75	4 622.00	1 009.75	21.85
63511000 CVAE	57 774.00	55 113.00	2 661.00	4.83
63511100 CFE	9 957.00	10 314.00	-357.00	-3.46
63514000 TVTS	3 460.00	3 169.00	291.00	9.18
63580000 IMPOT DIVERS	5 253.00	4 476.00	777.00	17.36
63710000 CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDA	5 004.00	3 063.00	1 941.00	63.37
63780000 TAXES DIVERSES	1 283.00		1 283.00	
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2 082 100.62	2 309 847.09	-227 746.47	-9.86
64110000 SALAIRES - TECHNICIENS	2 224 858.85	2 236 092.21	-11 233.36	-0.50
64120000 CONGÉS PAYES	-22 373.45	23 091.95	-45 465.40	NS
64130000 PROVISION COMMISSIONS	-126 769.32	19 209.59	-145 978.91	NS
64140000 INDEMNITÉS ET AVANTAGES DIVERS	6 384.54	31 453.34	-25 068.80	-79.70
CHARGES SOCIALES	978 547.96	1 079 971.09	-101 423.13	-9.39
64510000 COTISATIONS À L'URSSAF	674 941.36	673 659.79	1 281.57	0.19
64530000 COTISATIONS AUX CAISSES DE RET	253 613.77	241 362.34	12 251.43	5.08
64580000 CHARGES SUR PRIME	-56 954.19	9 172.95	-66 127.14	NS
64582000 CHARGES CP	-9 262.24	8 803.66	-18 065.90	NS
64710000 AUTRES CHARGES SOCIALES	15 100.00		15 100.00	
64720000 CHEQUES DEJEUNER	83 684.06	99 704.00	-16 019.94	-16.07
64750000 MEDECINE TRAVAIL	4 348.50	4 849.00	-500.50	-10.32
64800000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	13 076.70	41 650.05	-28 573.35	-68.60

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
64810100 AUTRES CHARGES - COMMERCIAUX		769.30	-769.30	NS
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	128 288.91	119 114.42	9 174.49	7.70
68111000 DOTATION IMMOB CORPORELS	48 663.29	49 406.76	-743.47	-1.50
68112000 DOTATION IMMOB CORPORELLES	79 625.62	69 707.66	9 917.96	14.23
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	18 315.06	36 571.55	-18 256.49	-49.92
68174100 PROVISION CLIENTS DOUTEUX 20%	17 515.06	34 975.77	-17 460.71	-49.92
68174400 PROVISION CLIENTS DOUTEUX CEE	800.00	1 595.78	-795.78	-49.87
AUTRES CHARGES	41 830.10	144 783.08	-102 952.98	-71.11
65100000 REDEVANCES POUR CONCESSIONS, B	31 122.15	28 334.38	2 787.77	9.84
65100400 REDEVANCE CEE	10 093.41	3 348.51	6 744.90	201.43
65100900 REDEVANCES IMPORTATION	312.52	487.55	-175.03	-35.90
65400000 PERTE IRRÉCOUVRABLE 20%		76 576.55	-76 576.55	NS
65400400 PERTE SUR CREANCES CEE		11 900.00	-11 900.00	NS
65419600 PERTE SUR CREANCE IRRÉC 19.6%		19 209.26	-19 209.26	NS
65800000 AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	302.02	4 926.83	-4 624.81	-93.87
Total des Charges d'exploitation	18969645.85	17790470.65	1179175.20	6.63
Résultat d'exploitation	3 832 111.82	3 431 078.47	401 033.35	11.69
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	23 300.00	32 038.05	-8 738.05	-27.27
76110000 DIVIDENDES GROUPE	20 000.00	30 000.00	-10 000.00	-33.33
76150000 INTERET CCT	3 300.00		3 300.00	
76150002 INTERET CCT		1 552.54	-1 552.54	NS
76150003 INTERET CCT		485.51	-485.51	NS
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	178.86	438.84	-259.98	-59.24
76400000 REVENUS DES VALEURS MOBILIÈRES		334.00	-334.00	NS
76800000 PRODUITS FINANCIERS	178.86	104.84	74.02	70.60
Total des Produits financiers	23 478.86	32 476.89	-8 998.03	-27.71
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		3 879.44	-3 879.44	-100.00
66500000 ESCOMPTE ACCORDÉE		3 879.44	-3 879.44	NS
Total des Charges financières		3 879.44	-3 879.44	-100.00
Résultat financier	23 478.86	28 597.45	-5 118.59	-17.90
Résultat courant avant impôts	3 855 590.68	3 459 675.92	395 914.76	11.44
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL		1 166.66	-1 166.66	-100.00
77520000 PRODUIT CESSION		1 166.66	-1 166.66	NS
Total des Produits exceptionnels		1 166.66	-1 166.66	-100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	1 234.64	352.36	882.28	250.39
67120000 AMENDE NON DÉDUCTIBLE	56.50	209.00	-152.50	-72.97
67121000 PÉNALITÉ DÉDUCTIBLE	1 178.14	143.36	1 034.78	721.81

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

[illegible]

Annexe 3.3.b

Comptes de Référence de la Société Absorbée

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société AVENAO INDUSTRIE		41 Avenue des 3 peuples ZA de l'observatoire 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX	
SIRET	8 1 1 7 9 2 5 7 1 0 0 0 1 0		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE		SIRET	
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	16 913	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession d'un brevet et droits de propriété industrielle assimilés			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐		
Entreprises nouvelles, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐	Autres dispositifs ☐	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CABINET FLAMME EXPERTISE COMPTA Rue de la libération 77000 VAUX LE PENIL Tél: 01.64.09.78.68			
CGA/OMGA	Viséur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur conventionné:		Date:	Lieu MONTIGNY LE BRETONNEUX
N° d'agrément du CGA/OMGA/viséur conventionné		Qualité et nom du signataire:	Président
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature	AVENAO SOLUTIONS 3D

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2022

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	a	20 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e	
				f	
				g	
				h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i	20 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)	20 000

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de cession libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice
du 01/01/2022

Désignation de l'entreprise Société AVENAO INDUSTRIE

Adresse 41 Avenue des 3 peuples ZA de l'observatoire 78180 MONTIGNY LE BRETONN au 31/12/2022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :

v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1 MARECHAL Stéphane Directeur Général	801 Mont de Bran 38890 VIGNEU
2 PRADALIER Christelle Directrice générale adjointe	37 Rue des Binelles Bâtiment C 92310 SEVRES
3 SIMONY Laurent Directeur Marketing	6 Rue Hoche 78350 JOUY EN JOSAS
4 BLONDEL Benoît Ingénieur Avant-vente	23 Q Chemin de Saint Andrieux 76930 OCTEVILLE SUR MER
5 DUBREUIL Raphaël Ingénieur Commercial Junior	2 T avenue Arletty 78390 BOIS D'ARCY
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ①)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ②)	Valeur des avantages en nature (v. notice ③)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ④)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑤)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
						aux véhicules et autres biens (v. notice ⑥)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑦)	
1 220 875		22 879		243 754	23 149			266 903
2 167 278				167 278	10 376			177 654
3 93 482				93 482	1 895			95 377
4 58 346				58 346	12 421			70 767
5 48 180				48 180	2			48 182
6								
7								
8								
9								
10								
588 160		22 879		611 039	47 843			658 882

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	8 056
Total	8 056

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE

(v. notice ⑧ :

Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨
- de l'exercice 2022 (total col.9 + total col.10) ⑩	- de l'exercice 2022 ⑪
666 938	16 913
- de l'exercice précédent ⑫	- de l'exercice précédent ⑬
568 489	38 890

Nom et qualité du signataire AVENAO SOLUTIONS 3D
Président

A MONTIGNY LE BRETONNEUX

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : **Société AVENAO INDUSTRIE** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
Adresse de l'entreprise : **41 Avenue des 3 peuples** **78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX** Durée de l'exercice précédent* **12**
Numéro SIRET* **8 1 1 7 9 2 5 7 1 0 0 0 1 0** Néant ☐

				Exercice N clos le, 31.12.2021		N-1 31.12.2020	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		Net 4	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	9 341	9 054	287	575
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	2 000		2 000	2 000
	TOTAL (II)	BJ	BK	11 341	9 054	2 287	2 575
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	286 029		286 029	500 306
	Autres créances (3)	BZ	CA	18 954		18 954	2 790
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	95 085		95 085	18 024
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	2 108		2 108	4 373
	TOTAL (III)	CJ	CK	402 176		402 176	525 492
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	413 517	9 054	404 463	528 067
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :				Créances :	
Immobilisations :							

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO INDUSTRIE

Néant

*

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF	
		FG	1 519 285	FH	71 670	FI	1 463 878
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 519 285	FK	71 670	FL	1 463 878
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	32 960
	Autres produits (1) (11)					FQ	8
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 623 924
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	197 676
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	25 501
	Salaires et traitements*					FY	998 293
	Charges sociales (10)					FZ	392 705
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	288
						GB	
						GC	
						GD	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GE	642
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GF	1 615 104
	Autres charges (12)					GG	8 819
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GH	35 651
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GI	
	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GJ	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GK	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GL	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GM	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GN	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GO	
	Différences positives de change					GP	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GQ	
CHARGES FINANCIÈRES	Total des produits financiers (V)					GR	5
	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GS	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GT	
	Différences négatives de change					GU	5
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GV	(5)
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GW	8 814
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							35 165

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO INDUSTRIE

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	4 228	10 306	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 623 924	1 544 852	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 619 338	1 519 993	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	4 586	24 859	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP		
		- Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	32 960	79 772	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6					
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
	obligatoires Madelin A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N				
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N				
	Charges antérieures	Produits antérieurs			

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DocuSign Envelope ID: 0C71B610-E057-480B-AFD0-2FB643062B62

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12		Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles	9 341.00	9 054.00	287.00	575.00	-288.00 -50.09
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières	2 000.00		2 000.00	2 000.00	
	Total II	11 341.00	9 054.00	2 287.00	2 575.00	-288.00 -11.18
	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	286 028.59		286 028.59	500 305.95	-214 277.36 -42.83
	Autres créances	18 729.03		18 729.03	2 790.13	15 938.90 571.26
	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	95 085.12		95 085.12	18 023.71	77 061.41 427.56
	Charges constatées d'avance (3)	2 107.84		2 107.84	4 372.52	-2 264.68 -51.79
	Total III	401 950.58		401 950.58	525 492.31	-123 541.73 -23.51
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
Comptes de Régularisation	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	413 291.58	9 054.00	404 237.58	528 067.31	-123 829.73 -23.45

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 20 000)	20 000.00	20 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	2 000.00	2 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées	20 601.31	15 742.13	4 859.18	30.87
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	4 586.12	24 859.18	-20 273.06	-81.55
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	47 187.43	62 601.31	-15 413.88	-24.62
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	318.31	349.00	-30.69	-8.79
	Concours bancaires courants	5.20	485.51	-480.31	-98.93
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 223.16	16 700.76	-1 477.60	-8.85
	Dettes fiscales et sociales	332 410.97	362 660.22	-30 249.25	-8.34
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	6 140.51	80 000.00	-73 859.49	-92.32
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)	2 952.00	5 270.51	-2 318.51	-43.99
	Total IV	357 050.15	465 466.00	-108 415.85	-23.29
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	404 237.58	528 067.31	-123 829.73	-23.45

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

357 275.28 465 466.00

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2022	% CA	Exercice N-1 31/12/2021	% CA	Ecart N / N-1	
	12		12		Euros	%
Ventes marchandises + Production	1 590 955.46	100.00	1 463 877.87	100.00	127 077.59	8.68
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue	1 590 955.46	100.00	1 463 877.87	100.00	127 077.59	8.68
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	1 590 955.46	100.00	1 463 877.87	100.00	127 077.59	8.68
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe	4 190.51	0.26	4 189.00	0.29	1.51	0.04
Marge brute de production	1 586 764.95	99.74	1 459 688.87	99.71	127 076.08	8.71
Marge brute globale	1 586 764.95	99.74	1 459 688.87	99.71	127 076.08	8.71
- Autres achats + charges externes	193 485.48	12.16	120 981.84	8.26	72 503.64	59.93
Valeur ajoutée	1 393 279.47	87.58	1 338 707.03	91.45	54 572.44	4.08
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	25 501.11	1.60	21 913.91	1.50	3 587.20	16.37
- Salaires du personnel	998 292.52	62.75	975 902.29	66.67	22 390.23	2.29
- Charges sociales du personnel	392 705.05	24.68	385 398.07	26.33	7 306.98	1.90
Excédent brut d'exploitation	-23 219.21	-1.46	-44 507.24	-3.04	21 288.03	47.83
+ Autres produits de gestion courante	8.01		1 201.87	0.08	-1 193.86	-99.33
- Autres charges de gestion courante	641.81	0.04	510.24	0.03	131.57	25.79
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	32 960.33	2.07	79 772.30	5.45	-46 811.97	-58.68
- Dotations aux amortissements	288.00	0.02	306.00	0.02	-18.00	-5.88
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	8 819.32	0.55	35 650.69	2.44	-26 831.37	-75.26
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières	5.20		485.51	0.03	-480.31	-98.93
Résultat courant	8 814.12	0.55	35 165.18	2.40	-26 351.06	-74.94
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
- Impôt sur les bénéfices	4 228.00	0.27	10 306.00	0.70	-6 078.00	-58.98
- Participation des salariés						
Résultat NET	4 586.12	0.29	24 859.18	1.70	-20 273.06	-81.55

DocuSign Envelope ID: 0C71B610-E057-480B-AFD0-2FB643062B62

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	1 519 285.46	71 670.00	1 590 955.46	1 463 877.87		127 077.59	8.68
Chiffre d'affaires NET	1 519 285.46	71 670.00	1 590 955.46	1 463 877.87		127 077.59	8.68
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			32 960.33	79 772.30		-46 811.97	-58.68
Autres produits			8.01	1 201.87		-1 193.86	-99.33
Total des Produits d'exploitation (I)			1 623 923.80	1 544 852.04		79 071.76	5.12
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			197 675.99	125 170.84		72 505.15	57.92
Impôts, taxes et versements assimilés			25 501.11	21 913.91		3 587.20	16.37
Salaires et traitements			998 292.52	975 902.29		22 390.23	2.29
Charges sociales			392 705.05	385 398.07		7 306.98	1.90
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			288.00	306.00		-18.00	-5.88
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			641.81	510.24		131.57	25.79
Total des Charges d'exploitation (II)			1 615 104.48	1 509 201.35		105 903.13	7.02
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			8 819.32	35 650.69		-26 831.37	-75.26
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021	Ecart N / N-1	
	12	12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	5.20	485.51	-480.31	-98.93
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	5.20	485.51	-480.31	-98.93
2. Résultat financier (V-VI)	-5.20	-485.51	480.31	98.93
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	8 814.12	35 165.18	-26 351.06	-74.94
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	4 228.00	10 306.00	-6 078.00	-58.98
Total des produits (I+III+V+VII)	1 623 923.80	1 544 852.04	79 071.76	5.12
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 619 337.68	1 519 992.86	99 344.82	6.54
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	4 586.12	24 859.18	-20 273.06	-81.55

* V compris : Redevance de crédit bail immobilier
 : Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Attestation de présentation des comptes

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		287.00	575.00	-288.00	-50.09
21830000	MAT. DE BUREAU ET INFORMATIQUE	9 341.00	9 341.00		
28183000	AMORTISSEMENT INFORMATIQUE	-9 054.00	-8 766.00	-288.00	-3.29
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		2 000.00	2 000.00		
27500000	DÉPÔT DE GARANTIE	2 000.00	2 000.00		
Total II		2 287.00	2 575.00	-288.00	-11.18
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		286 028.59	500 305.95	-214 277.36	-42.83
41100000	CLIENTS	181 114.37	332 323.81	-151 209.44	-45.50
41809900	FAE GROUPE	104 914.22		104 914.22	
41809901	FAE GROUPE AS3D		160 807.75	-160 807.75	NS
41809902	FAE GROUPE 3DS		7 174.39	-7 174.39	NS
AUTRES CREANCES		18 729.03	2 790.13	15 938.90	571.26
40100000	FOURNISSEURS	304.91		304.91	
42101200	SALAIRES DÉCEMBRE	15 810.57		15 810.57	
42502400	BBL1 - FRAIS BENOIT BLONDEL	500.00	364.22	135.78	37.28
44567000	TVA RÉCUPÉRABLE APRÈS PAIEMENT	680.00	642.52	37.48	5.83
44586000	TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRE	1 433.55	1 417.69	15.86	1.12
44586001	TVA SUR FNP AS3D		365.70	-365.70	NS
DISPONIBILITES		95 085.12	18 023.71	77 061.41	427.56
51100000	VALEUR A L'ENCAISSEMENT		177.74	-177.74	NS
51220000	CIC	95 085.12	17 845.97	77 239.15	432.81
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		2 107.84	4 372.52	-2 264.68	-51.79
48600000	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	2 107.84	4 372.52	-2 264.68	-51.79
Total III		401 950.58	525 492.31	-123 541.73	-23.51
TOTAL GENERAL		404 237.58	528 067.31	-123 829.73	-23.45

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
CAPITAL	20 000.00	20 000.00		
10130000 CAPITAL	20 000.00	20 000.00		
RESERVE LEGALE	2 000.00	2 000.00		
10611000 RESERVE LÉGALE	2 000.00	2 000.00		
AUTRES RESERVES	20 601.31	15 742.13	4 859.18	30.87
10680000 AUTRES RÉSERVES	20 601.31	15 742.13	4 859.18	30.87
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	4 586.12	24 859.18	-20 273.06	-81.55
Total I	47 187.43	62 601.31	-15 413.88	-24.62
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	318.31	349.00	-30.69	-8.79
51860000 INTERET CHARGES A PAYER	318.31	349.00	-30.69	-8.79
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	5.20	485.51	-480.31	-98.93
45580000 INTERETS COURUS CC	5.20		5.20	
45580001 INTERETS COURUS CC AS3D		485.51	-485.51	NS
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	15 223.16	16 700.76	-1 477.60	-8.85
40100000 FOURNISSEURS	4 879.46	4 310.84	568.62	13.19
40809901 FNP GROUPE AS3D		2 194.18	-2 194.18	NS
40810000 FNP	10 343.70	10 195.74	147.96	1.45
DETTE FISCALES ET SOCIALES	332 410.97	362 660.22	-30 249.25	-8.34
42500100 FRAIS CPR - C. PRADALIER		848.56	-848.56	NS
42501200 FRAIS FRO - FLORIAN ROBERT		14.99	-14.99	NS
42502200 PRE - FRAIS PAUL RENAUD		30.40	-30.40	NS
42502700 TSE - FRAIS THOMAS SEBAN		65.00	-65.00	NS
42502900 SMA - FRAIS STEPHANE MARECHAL		1 031.39	-1 031.39	NS
42820000 PERSONNEL, DETTES PR CONGÉS À	43 101.30	45 449.19	-2 347.89	-5.17
42860000 CHARGES À PAYER - COMMISSION	83 870.75	79 011.42	4 859.33	6.15
43100000 URSSAF AVENAO PARIS	34 386.09	32 976.36	1 409.73	4.27
43710000 COTISATION RETRAITE	14 568.17	14 854.33	-286.16	-1.93
43720000 GENERALI (EX. GAN)	6 278.01	7 041.07	-763.06	-10.84
43820000 CHARGES SOCIALES CONGÉS PAYÉ	16 835.30	17 675.62	-840.32	-4.75
43860000 CHARGES SOCIALES-PRIME-COMMISS	33 251.39	31 645.86	1 605.53	5.07
43862000 APPRENTISSAGE		4 047.85	-4 047.85	NS
43863000 FORMATION	393.35	3 928.89	-3 535.54	-89.99
44200000 IS INTEGRATION FISCALE	14 534.00	21 818.00	-7 284.00	-33.39
44210000 PRELEVEMENT À LA SOURCE	9 407.43	7 366.72	2 040.71	27.70
44551000 TVA À DÉCAISSER	32 316.00	21 849.00	10 467.00	47.91
44572200 TVA COLLECTÉE SUR ENCAI.20%	25 186.48	40 330.55	-15 144.07	-37.55
44573000 TVA- FACTURES À ÉTABLIR	17 485.70		17 485.70	
44573001 TVA- FACTURES À ÉTABLIR AS3D		26 801.29	-26 801.29	NS
44573002 TVA- FACTURES À ÉTABLIR 3DS		1 195.73	-1 195.73	NS
44860000 ETAT CHARGES À PAYER	797.00		797.00	
44862000 CVAE		4 678.00	-4 678.00	NS
AUTRES DETTES	6 140.51	80 000.00	-73 859.49	-92.32
41100000 CLIENTS	1 560.00	80 000.00	-78 440.00	-98.05
41980000 AVOIR A ETABLIR	4 580.51		4 580.51	

DETAIL BILAN PASSIF

[illegible]

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	1 590 955.46	1 463 877.87	127 077.59	8.68
70610100 FORMATION - VARIATION	-1 872.00	-1 080.00	-792.00	-73.33
70610400 FORMATION CEE	71 670.00	45 650.00	26 020.00	57.00
70650000 PRESTATIONS AVENAO INDUSTRIE	1 571 178.87		1 571 178.87	
70650001 PRESTAT° AVENAO INDUSTRIE AS3D		1 254 318.31	1 254 318.31	NS
70650002 PRESTAT° AVENAO INDUSTRIE 3DS		126 871.70	-126 871.70	NS
70650100 VARIATION PRESTATIONS	-52 946.60	-4 190.51	-48 756.09	NS
70650101 VARIATION PRESTATIONS AS3D		50 067.82	-50 067.82	NS
70650102 VARIATION PRESTATIONS 3DS		-16 138.96	16 138.96	100.00
70650400 VENTES LICENCES CEE		4 190.51	-4 190.51	NS
70809900 REFACTURATION PRODWAYS GROUP	1 725.19		1 725.19	
70883000 PRODUIT ACTIVITE ANNEXE PRESTA	1 200.00		1 200.00	
70883400 PRODUIT ACTIVITE ANNEXE CEE		4 189.00	-4 189.00	NS
Chiffre d'affaires NET	1 590 955.46	1 463 877.87	127 077.59	8.68
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	32 960.33	79 772.30	-46 811.97	-58.68
79100000 TRANSFERT DE CHARGES		60 000.00	-60 000.00	NS
79110000 TR PART SALARIALE	10 081.28	11 218.24	-1 136.96	-10.13
79120000 AVANTAGE EN NATURE	22 879.05	8 554.06	14 324.99	167.46
AUTRES PRODUITS	8.01	1 201.87	-1 193.86	-99.33
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	8.01	1 201.87	-1 193.86	-99.33
Total des Produits d'exploitation	1 623 923.80	1 544 852.04	79 071.76	5.12
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	197 675.99	125 170.84	72 505.15	57.92
60400000 ACHATS D'ETUDES ET PREST. SERV	4 190.51	4 189.00	1.51	0.04
60630000 ACHAT FOURN.ENTRE.PETIT.EQUIP	1.51	77.40	-75.89	-98.05
60640000 FOURNITURE ADMINISTRATIF	40.78	114.29	-73.51	-64.32
60680000 ACHAT DE CARBURANT	6 314.61	1 476.06	4 838.55	327.80
61320000 LOYER - SQY	33 000.00	32 400.00	600.00	1.85
61352000 LOCATION VEHICULE COURTE DUREE	1 085.60	1 233.15	-147.55	-11.97
61352100 LOCATION VEHICULE ALPHABET	12 962.02	6 330.74	6 631.28	104.75
61552000 ENTRETIEN SUR VEHICULES	1 026.81	165.90	860.91	518.93
61552200 ENTRETIENS VEHICULES ALPHABET	2 178.53	259.14	1 919.39	740.68
61563900 MAINTENANCE BE-CLOUD	8 476.60	6 453.42	2 023.18	31.35
61601000 ASSURANCE FLOTTE AUTO	4 289.04	1 828.48	2 460.56	134.57
61610100 ASSURANCE GSC MANDATAIRE	16 220.06	3 868.72	12 351.34	319.26
61640000 RESPONSABILITE CIVILE PRODWAYS	35.80	1 071.73	-1 035.93	-96.66
62110000 INTERIMAIRES	26 921.60		26 921.60	
62260000 HONORAIRE	5 544.00	5 544.00		
62261000 SOCIAL	7 648.00	6 236.00	1 412.00	22.64
62262000 HONORAIRES CAC	6 465.76	6 701.90	-236.14	-3.52
62270000 FRAIS ACTE ET CONTENTIEUX	1 173.90	2 333.21	-1 159.31	-49.69
62510000 DEPLACEMENTS	21 863.30	9 910.94	11 952.36	120.60
62510100 FRAIS DEPLACEMENT IND KM	9 498.71	9 468.87	29.84	0.32
62510200 FRAIS DEPLACEMENT - HOTEL	17 708.08	15 747.72	1 960.36	12.45
62560000 MISSIONS	6 649.58	2 938.40	3 711.18	126.30
62570000 RÉCEPTIONS - ENTREPRISE	1 406.05	3 971.91	-2 565.86	-64.60
62600000 FRAIS POSTAUX	12.34	114.05	-101.71	-89.18
62690000 PORTABLE	843.28	825.96	17.32	2.10
62750000 FRAIS DE VIREMENT	32.99	128.79	-95.80	-74.38
62760000 COMMISSION DE COMPTE	1 279.07	1 075.21	203.86	18.96
62770000 SERVICES BANCAIRES	217.32	368.85	-151.53	-41.08

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
62811000 COTISATIONS DIVERSES	260.14		81.00		179.14	221.16
62814000 COTISATIONS CHÈQUES DÉJEUNER	330.00		256.00		74.00	28.91
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	25 501.11		21 913.91		3 587.20	16.37
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	5 794.85		6 202.85		-408.00	-6.58
63121000 TAXE APPRENTISSAGE SOLDE	884.02				884.02	
63130000 FORMATION PROF	1 425.00				1 425.00	
63330000 FORMATION PROFESSIONNELLE	5 402.09		5 387.26		14.83	0.28
63331000 FORMATION PROFESSIONNELLE SOLD	393.35				393.35	
63511000 TAXE CVAE	9 453.00		8 656.00		797.00	9.21
63511100 TAXE CFE	954.00		968.00		-14.00	-1.45
63514000 TVS	341.00		122.00		219.00	179.51
63580000 IMPOT DIVERS	853.80		577.80		276.00	47.77
SALAIRES ET TRAITEMENTS	998 292.52		975 902.29		22 390.23	2.29
64110000 SALAIRES	959 291.36		903 613.20		55 678.16	6.16
64111000 SALAIRES - AVANTAGE EN NATURE	22 879.05		8 554.06		14 324.99	167.46
64120000 CONGÉS PAYES	-2 347.89		10 847.75		-13 195.64	NS
64130000 PROVISION COMMISSIONS	4 859.33		40 216.22		-35 356.89	-87.92
64138000 PRIME POUVOIR D'ACHAT			11 916.66		-11 916.66	NS
64140000 INDEMNITÉS ET AVANTAGES DIVERS	13 610.67		754.40		12 856.27	NS
CHARGES SOCIALES	392 705.05		385 398.07		7 306.98	1.90
64510000 COTISATIONS À L'URSSAF	257 178.00		240 463.27		16 714.73	6.95
64530000 COTISATIONS AUX CAISSES DE RET	115 193.95		102 533.30		12 660.65	12.35
64580000 CHARGES SUR PRIME	1 605.53		16 537.19		-14 931.66	-90.29
64582000 CHARGES CP	-840.32		4 362.91		-5 203.23	NS
64720000 CHEQUES DÉJEUNER	17 710.29		17 036.80		673.49	3.95
64750000 MEDECINE TRAVAIL	1 530.00		1 545.00		-15.00	-0.97
64800000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	327.60		2 919.60		-2 592.00	-88.78
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	288.00		306.00		-18.00	-5.88
68112000 DOTATION IMMOB CORPORELLES	288.00		306.00		-18.00	-5.88
AUTRES CHARGES	641.81		510.24		131.57	25.79
65400400 PERTE SUR CRÉANCE CEE			380.00		-380.00	NS
65800000 AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	641.81		130.24		511.57	392.79
Total des Charges d'exploitation	1 615 104.48		1 509 201.35		105 903.13	7.02
Résultat d'exploitation	8 819.32		35 650.69		-26 831.37	-75.26
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	5.20		485.51		-480.31	-98.93
66150000 INTERET CC	5.20		485.51		-480.31	-98.93
Total des Charges financières	5.20		485.51		-480.31	-98.93
Résultat financier	-5.20		-485.51		480.31	98.93
Résultat courant avant impôts	8 814.12		35 165.18		-26 351.06	-74.94
IMPOTS SUR LES BENEFICES	4 228.00		10 306.00		-6 078.00	-58.98
69500000 IMPOT BENEFICES	4 228.00		10 306.00		-6 078.00	-58.98

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

[illegible]

Annexe 6.1.1.

Etat des inscriptions et privilèges de la Société Absorbée



Greffe du tribunal de commerce de Versailles
1 place André Mignot, 78011 VERSAILLES CEDEX
Téléphone : 01 39 07 16 40
www.greffe-tc-versailles.fr - www.infogreffe.fr

1 / 4

Etat des inscriptions

Du chef de : **AVENAO INDUSTRIE**
Adresse demandée : **ZA de l'Observatoire 41 Avenue des Trois Peuples 78180 Montigny-le-Bretonneux**
N° d'identification : **811 792 571**
Ainsi dénommé, qualifié, domicilié et orthographié, et non autrement
A la demande de : **AKANE AVOCATS**

Etat des inscriptions de gages sans dépossession

Article R. 521-2, 1° du code de commerce Décret n° 2006-1804 du 23 décembre 2006 (abrogé) hors la catégorie 12 de l'arrêté du 1er février 2007 relatif à la nomenclature visée à l'article 2 (6°) du décret n° 2006-1804 du 23 décembre 2006

Néant

Etat des inscriptions de nantissements conventionnels de parts sociales (sociétés civiles, SARL, SNC)

Articles 1866 et 2355 du code civil et R. 521-2, 2° du code de commerce Catégorie 12 uniquement de l'arrêté du 1er février 2007 relatif à la nomenclature visée à l'article 2 (6°) du décret n° 2006-1804 du 23 décembre 2006 (abrogé)

Néant

Etat des inscriptions de privilèges du vendeur de fonds de commerce

Articles L. 141-6 du code de commerce et R. 521-2, 3° du code de commerce

Néant

Etat des inscriptions de nantissements (conventionnels et judiciaires) du fonds de commerce

Articles L. 142-3 et R. 521-2, 4° du code de commerce ;
Articles L. 531-1, L. 532-1 et L. 533-1 et R. 531-1, R. 532-1 à R. 532-9, R. 531-1, R. 533-1, R. 533-2, R. 533-3, R. 533-4 du code des procédures civiles d'exécution

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Versailles

Délivré le : 30/03/2023 à 09:21:51

Etat du chef de : **AVENAO INDUSTRIE, ZA de l'Observatoire 41 Avenue des Trois Peuples 78180 Montigny-le-Bretonneux**

Requis par : **AKANE AVOCATS**



État des inscriptions de déclarations de créances

Articles L. 141-22 du code de commerce et R. 521-2, 5° du code de commerce

Néant

État des inscriptions de mesures d'inaliénabilité

Articles R. 521-2, 11°, R. 626-25, R. 631-35 et R. 642-12 du code de commerce

Néant

État des inscriptions des clauses de réserve de propriété

Article L. 624-10 du code de commerce

Néant

État des inscriptions de contrats portant sur un bien ayant fait l'objet d'une publicité

Articles R. 521-2, 12°, L. 624-10 et R. 624-15 du code de commerce

Néant

État des inscriptions de privilège du trésor

Articles 1929 quater du code général des impôts, 396 bis du code général des impôts, annexe 2, 379 bis du code des douanes et R. 521-2, 13° du code de commerce

Néant

État des inscriptions de privilège de la sécurité sociale et régimes complémentaires

Articles L. 243-5, R. 243-46 du code de la sécurité sociale et R. 521-2, 14° du code de commerce

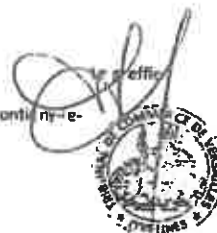
Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Versailles

Déposé le 30/03/2023 à 09:21:51

Etat du chef de AVENAO INDUSTRIE, ZA de l'Observatoire 41 Avenue des Trois Peuples 78180 Montigny-Le Bretonneux

Requis par : AKANE AVOCATS



État des inscriptions de warrants agricoles

Articles L. 342-4, R.342-1 du code rural et de la pêche maritime et R. 521-2, 15° du code de commerce

Avertissement :

- **Le présent état ne révèle que les inscriptions prises à compter du 01/01/2023,**
- **Les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.**

Néant

État des inscriptions d'opérations de crédit-bail en matière mobilière

Articles L. 313-10, R. 313-4 du code monétaire et financier et R. 521-2, 16° du code de commerce

Néant

État des inscriptions saisie pénale du fonds de commerce

Articles 706-157 du code de procédure pénale et R. 521-2, 17° du code de commerce

Néant

État des inscriptions de protêts et certificats de non-paiement

Articles L. 511-56, R. 511-4 du code de commerce, R. 131-49 du code monétaire et financier

Néant

État des inscriptions de prêts et délais

Articles L. 622-17, III, 2° et 3°, L. 631-14, R. 622-14 et R. 631-20 du code de commerce

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Versailles

Délivré le : 30/03/2023 à 09:21:51

Etat du chef de AVENAO INDUSTRIE, 2A de l'Observatoire 41 Avenue des Trois Peuples 78180 Montigny
Bretonneux

Requis par : AKANE AVOCATS



État des inscriptions de warrants autres qu'agricoles

Articles L. 523-3 et R. 524-1 du code de commerce (abrogés)

Néant

État des inscriptions de nantissement de l'outillage et du matériel

Articles L. 525-1 suivants du code de commerce (abrogés)

Néant

État des inscriptions de gage des stocks

Article L. 527-1 et suivants du code de commerce (abrogés)

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Versailles

Délivré le : 30/03/2023 à 09:21:51

Etat du chef de . AVENAO INDUSTRIE, ZA de l'Observatoire 41 Avenue des Trois Peuples 78180 Mont

Bretonneux

Requis par . AKANE AVOCATS

